

Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

VOLUME 9 NUMERO 2

DECEMBRE 1978

1975 - Congrès de la FFQ: Vers l'égalité de présence... vers l'égalité d'action

1978 - Pour les Québécoises: égalité et indépendance



Au congrès de 1975, Lise Payette, maintenant ministre au gouvernement du Québec et Léa Cousineau maintenant secrétaire-adjointe à la condition féminine se trouvaient à une même table, à l'écoute des femmes.

(Sur la "politique d'ensemble", voir l'éditorial de Sheila Finestone à la page 2) Participaient également à ce panel, dans l'ordre habituel: Mona-Josée Gagnon, Pierrette Dupont-Rousse et Lucille Caron.

EDITORIAL

Discours de Sheila Abbey-Finestone au congrès de l'ICRAF, les 9, 10 et 11 novembre 1978 au Château Bonne Entente à Québec.

On a écrit que l'action **sociale** devient **politique** quand elle cherche à contrôler ou à influencer les **décisions** concernant les affaires publiques. Notre discussion porte sur les femmes et l'action sociale et politique. Nous nous interrogeons donc sur la nature de cette action, à l'heure actuelle, en insistant — puisque cela est le champ d'activité que j'ai choisi personnellement — sur le rôle et les responsabilités des associations féministes au Québec.

Je crois, qu'en ce moment, leur rôle principal semble être la promotion d'une action collective dans les nombreux domaines où apparaissent des préoccupations communes aux femmes.

Les changements d'époque et de situation ont inspiré divers types d'action et nous savons toutes, en effet, que pour être des agents de changement, il ne faut jamais choisir l'immobilisme.

Tout d'abord, une brève évocation chronologique de la lutte des femmes au Canada et au Québec, lutte menée en vue de l'acquisition de certains droits politiques, démontre clairement que les femmes ont toujours souhaité entreprendre une action de **nature politique**. Vous connaissez toutes les difficultés qu'elles ont rencontrées dans un monde qui n'était pas prêt à les reconnaître comme des citoyennes à part entière.

Certaines dates sont importantes:

- en 1918, le droit de vote est accordé aux canadiennes;
- de 1922 à 1940, lutte pour l'obtention du droit de vote provincial.

Le comité du Québec pour le suffrage féminin, comité fondé en 1922 par madame Gérin-Lajoie et par madame Lyman et réorganisé en 1928 par madame Thérèse Casgrain aura mis plus de 18 ans pour convaincre les

législateurs du Québec qu'il était indispensable de donner aux femmes la **parole politique** qu'elles demandent éloquemment. Entre temps, elles s'étaient exprimées autrement, par exemple, au sein de l'Association des institutrices rurales fondée par Laure Gaudreault ou à l'occasion des grèves de 1937 dans l'industrie du vêtement.

Un tournant historique important est visible dès le début des années '60. Je cite à ce sujet, un extrait du livre de Michèle Jean: **Québécoise du 20^e siècle**:

Il semble — écrit l'auteur — qu'à partir des années '60, les femmes du Québec aient commencé à prendre en plus grand nombre une certaine distance vis-à-vis les directives religieuses. ELLES ONT VOULU AVOIR LEUR MOT A DIRE DANS L'ORIENTATION QU'ON VOULAIT DONNER A LEUR EXISTENCE.

On retrouve dans ce texte la dimension très **politique** que prendra le mouvement féministe au Québec, dimension que nous retrouvons bien vivante en ce moment.

En 1970, le Rapport de la Commission d'enquête Bird ouvre la voie à des formes d'action qui situent carrément la lutte des femmes sur les plans social et politique. Donc, dès 1970, le rôle des associations de femmes semble se préciser. Elles obtiennent des résultats positifs bien que modérés et certaines lois sont modifiées à cette époque à la suite de recommandations de groupes féministes.

Carrefour '75 marque en quelque sorte le point culminant, à cette époque, des demandes **politiques** des femmes. Cela s'exprimera dans une abondance de recommandations et d'exi-



Sheila Abbey-Finestone

gences qui démontrent clairement l'impatience des femmes.

On retrouve dans ce flot de recommandations et de demandes un certain irréalisme, une identification imprécise des priorités, un manque de données de base mais aussi, bien exprimées, toutes les qualités de solidarité, de générosité et de conscience sociale des femmes.

Carrefour '75, malgré ses défauts, a marqué la relance de l'action des femmes. Les groupes et les associations se sont rencontrées, ont appris à mieux se connaître et à entrevoir des possibilités d'action. L'édification de nouveaux modes d'intervention ne s'est pas accomplie sans difficultés. En effet, il n'y a pas qu'une seule dimension à l'action, qu'un modèle unique d'action pour atteindre nos buts.

Pour les groupes de femmes, il ne s'agit pas de rechercher une unanimité **utopique** mais d'exprimer notre solidarité et notre accord sur des principes. Ceci constitue, pour moi, le moyen de réaliser les changements sociaux et juridiques désirés. Cette

souplesse permet la mise en commun de l'enthousiasme de la jeunesse, de l'expérience de certaines et de la volonté d'engagement de toutes en vue d'atteindre un but précis. Un tel engagement dans des domaines bien définis est un cadre d'intervention qui assure le respect des pluralismes de langues, de cultures, de religions et d'options sociales et politiques.

C'est dans cette démarche politique et sociale des Québécoises que nous situons la double mission de notre Conseil du statut de la femme en tant qu'instrument et appui. Le Conseil définit des objectifs, provoque des interrogations, rassemble des données, conseille le gouvernement en l'invitant à répondre aux demandes des femmes. Le Conseil, de son côté, peut mettre en place certaines expériences — pilotes.

Il est évident, que l'action davantage concertée des femmes ainsi que leur volonté de s'affirmer en tant que **force politique** a contribué à l'évolution du Conseil du statut de la femme et l'a mené à des démarches de plus en plus politiques. Une preuve toute récente de cette évolution et qu'il est encore trop tôt pour évaluer à sa juste valeur, est le document du CSP intitulé **EGALITE ET INDEPENDANCE**, ce que l'on appelle aussi la **politique d'ensemble**.

Tel qu'il est présenté, ce plan d'action veut changer les mentalités, réaménager l'organisation sociale et susciter des actions pour associer les Québécoises à toutes les décisions de la collectivité. C'est dans la **déséxiation** des rôles sociaux que le Con-

seil voit l'amélioration de la condition féminine et les conditions d'une réelle autonomie des femmes.

Ce document semble, à la première lecture, bien présenté et bien rédigé. Il constitue un tout, et aura certainement une portée profonde sur la société. De plus, ce volumineux instrument de travail invite les associations féministes à des démarches et des interventions de nature politique en leur demandant d'exercer des pressions auprès des pouvoirs publics élus et administratifs.

Un mémoire politique déposé par le Ministre responsable du CSF Lise Payette vers la fin du mois de novembre apportera les précisions indispensables en ce qui concerne les modalités concrètes de mise en application de cette politique. Ce mémoire démontrera les véritables intentions du gouvernement.

Tout ne sera pas résolu, pour les femmes, par la seule présentation de ce document. Les changements souhaités ne seront pas réalisés par les seuls gouvernants. Le principe de base, la **déséxiation**, suppose un changement profond des mentalités.

C'est sur ce dernier point que porteront principalement les interrogations que je veux partager avec vous.

Nous avons appris, peu à peu, à ne plus avoir peur des mots. Il est devenu courant de comparer **sexisme et racisme**. Le terme **féministe** est à peu près totalement apprivoisé et exorcisé. Des groupes autrefois très modérés l'utilisent quotidiennement.

Il faut donc se demander, face à la trop lente évolution des attitudes et

des mentalités, tant chez les hommes que chez les femmes, si les associations féminines n'ont pas trop fortement mis l'accent sur des changements de nature législative et n'ont pas négligé une action que je qualifierais de **relations publiques**, action visant directement à changer les mentalités. Un tel changement est indispensable car **l'opinion publique** peut être dans la prise de décision politique un appui ou un obstacle **déterminant**.

En terminant, je veux réaffirmer ma conviction de la valeur de l'action sociale et politique. Je crois que toute action profondément sociale deviendra un jour ou l'autre une action politique. De plus en plus, les femmes démontreront suffisamment de créativité, d'esprit novateur et de souplesse dans leur mode d'action pour pouvoir, grâce à un appui plus ferme de la société, atteindre rapidement les buts fixés.

Il est démontré, presque chaque jour, qu'à propos d'un problème particulier, à un moment donné, des femmes de tous les âges, de statuts différents, d'opinions diverses ainsi que des groupes ayant des priorités et des buts variés peuvent partager leurs talents et leurs ressources pour travailler ensemble dans la conviction et l'harmonie.

Dans la vie politique, le silence crée un vide dangereux. La parole et l'action des femmes doivent le combler.

Sheila Abbey-Finestone,
présidente

Le conseil d'administration 1978-1979

PRESIDENTE:

Sheila FINESTONE, membre B, Montréal, Fédération des Femmes des Services communautaires juifs).

1ère VICE-PRESIDENTE:

Jeanne GARIÉPY, membre B, Montréal (Y.W.C.A.)

2ème VICE-PRESIDENTE:

Claire FREVE, membre A, Saguenay, Lac St-Jean

3ème VICE-PRESIDENTE:

Huguette LAPOINTE-ROY, membre A, Montréal

SECRETAIRE

Monique COTE-PETIT, membre B, Montréal (Cercle des Rencontres du Mercredi Inc.)

TRESORIERE:

Madeleine ST-JACQUES-ROBERGE, membre A, Montréal

VICE-PRESIDENTE AU COMITE DE:

LECTURE DES PROJETS DE LOI:

Marie PINSONNEAULT, membre A, Montréal

MISE EN CANDIDATURE:

Stella BAUDOT, membre A, Montréal

PROGRAMME:

Amy WILLIAMS, membre B, Montréal (Montreal Lakeshore University Women's Club)

PUBLICITE:

Lise CHEVRIER-DOUCET, membre A, Montréal

RECRUTEMENT:

Yollande ROLLO, membre A, Montréal

RELATIONS PUBLIQUES:

Marie-Claire Boucher, membre A, Montréal.

STATUTS ET REGLEMENTS:

Lucienne AUBERT, membre A, Montréal

INTERVENTIONS

Assurance-chômage

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration nous répond.

Madame Sheila Finestone, Présidente
La Fédération des Femmes du Québec
1600 rue Berri, suite 3115
Montréal, Québec
H2L 4E4

Madame,

La présente fait suite à votre lettre du 25 septembre 1978, concernant l'impact que pourraient avoir sur les congés de maternité les modifications proposées à la législation sur l'assurance-chômage.

J'aimerais d'abord vous rappeler que l'objectif principal de l'assurance-chômage est d'offrir une assistance financière temporaire aux personnes qui subissent un arrêt de rémunération involontaire. Dans le cas des prestations de maternité, il est donc important d'observer que le régime ne dédommage pas la grossesse en soi mais la perte, due à cet état, de la rémunération provenant d'un emploi. Par conséquent, le taux des prestations de maternité, tout comme celui des prestations de maladie d'ailleurs, est intimement lié au taux de prestations ordinaires, en ce sens qu'il ne constitue pas une exception au régime.

Le but principal de cette modification serait d'amoindrir les effets non stimulants du régime en rendant plus attrayants le emplois moins bien rémunérés.

D'autre part, je tiens à vous assurer qu'il n'est pas dans les intentions de la Commission de priver les sans-emploi d'une assistance financière qui leur est nécessaire. En effet, elle étudie actuellement les changements proposés. De plus, les autorités responsables s'affairent à redéfinir les politiques de la Commission, en relation avec les modifications prévues. Dès que ce travail sera terminé, la Commission pourra expliquer, dans un langage plus clair et précis, les changements qu'elle aura adoptés en matière d'assurance-chômage.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Bud Cullen

Note:

La lettre de Sheila Finestone sur ce sujet a été publiée dans le **Bulletin** de septembre 1978.

TELEGRAMMES

Télégramme à l'Hon. Monique Bégin; ministre de la santé nationale

M. Joseph Clark; chef de l'opposition

*En attendant un régime de revenu garanti adéquat pour tous les canadiens; la fédération des femmes du Québec appuie le projet de loi C-10, car il favorise les femmes plus nombreuses parmi les chefs de famille monoparentale et les familles à bas revenu
Sheila Finestone présidente 14 nov. 1978*

**TELEGRAMME EXPEDIE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
DU CONSEIL REGIONAL DE QUEBEC
DE LA FEDERATION DES FEMMES
DU QUEBEC AUX MINISTRES
PIERRE MAROIS ET DENIS LAZURE**

Le Conseil régional de Québec de la Fédération des femmes du Québec, réuni en assemblée générale annuelle le 13 novembre 1978, se solidarise avec le regroupement des garderies et appuie le message suivant:

"Nous contestons la redistribution des argents offerts dans votre dernier budget. Il crée une inégalité et de la discrimination. Nous désirons un budget global d'opération afin d'offrir à nos travailleurs des salaires décents et de continuer à donner aux enfants le service d'excellence auquel ils ont droit."

CENTRE DE RENSEIGNEMENTS ET DE DOCUMENTATION

UN SERVICE A LA DISPOSITION
DE TOUS LES MEMBRES

Communiquez avec Marguerite Syrie:
844-7049 et 844-6898

CONGRÈS • CONGRÈS • CONGRÈS



PREPAREZ-VOUS POUR LE CONGRES DU '79!!!

Le prochain congrès de la FFQ aura comme thème: "La femme et la violence" ou "La femme dans une société de violence". Les différents sous-thèmes ne sont pas encore définis, et il y a place pour les suggestions des membres.

Jusqu'ici, le Conseil d'administration a examiné rapidement des sujets comme la violence physique (notamment les femmes battues et violées), la violence sociale (diverses formes de discrimination), la violence juridique (la non-reconnaissance des droits égaux des femmes), etc.

Lors de la réunion du Conseil général du 4 novembre, les participantes des ateliers ont discuté du thème du congrès, et se sont exprimées au moyen d'un questionnaire.

Le comité du programme est responsable de définir le contenu et la démarche du congrès. Il est ouvert aux suggestions et recommandations des membres.

Amy Williams est responsable du comité du programme et souhaite recevoir vos idées. Tél. (514) 637-6063.

EDUCATION

TOUJOURS EN ATTENTE!

Nous sommes au regret de vous annoncer que nos activités d'éducation ne pourront se donner avant janvier 1979. Nous attendons incessamment la réponse à nos demandes de subventions auprès du ministère de l'éducation. Nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude et notre impatience face aux lenteurs de la DGEA. Dès que nous connaîtrons nos ressources financières, nous communiquerons avec chacune des membres pour faire connaître notre programme de l'hiver et du printemps 79.

Nicole Boily
Coordonnatrice

SESSION DE LEADERSHIP

les 13, 14 et 15 octobre 1978
Conseil régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean

A titre de présidente du Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean, je me suis fait un devoir de suivre cette session afin de mieux fonctionner et ainsi mieux desservir nos membres. Je peux dire que les sentiments ressentis sont de: REVALORISATION ET SECURITE.

Il va s'en dire que je devrai mettre en pratique ces nombreux conseils reçus. Tout au long de la fin de semaine, j'ai vécu des contacts humains extraordinaires, des échanges d'idées enrichissants et vraiment nous formions une belle grande famille.



Quelques participantes à la session du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les animatrices:

pas d'autres mots que FORMIDABLES pour décrire ce qu'elles sont. BRAVO GABRIELLE ET MICHELE.

PROPOSITION:

Des demandes doivent être faites à la Fédération des femmes du Québec pour qu'une deuxième session soit tenue au printemps, à Chicoutimi par les mêmes animatrices.

GROS MERCI à la Fédération d'avoir permis que cette session ait lieu dans notre région.

Nombre de participantes: 30 venant de Roberval jusqu'à La Baie.

Colette Brochu
Présidente régionale FFO

Six cours sur la condition des femmes

Ces six cours s'inscrivent à l'intérieur d'un ensemble d'activités de réflexion et de recherche visant à mettre en lumière différents aspects de la condition des femmes. Ces activités sont offertes, avec la collaboration de différents départements de l'UQAM, par le Groupe Interdisciplinaire sur la condition des Femmes.

Pour renseignements supplémentaires (date des inscriptions, etc...) s'adresser au 282-7030.

Religion et condition féminine

Analyse économique des phénomènes sociaux (aspects économiques de la condition féminine*).

Canada/Québec:

Histoire de la condition féminine

Monde occidental: Histoire de la condition féminine du XVIIe siècle à nos jours.

Les femmes et leur rapport à l'espace géographique

Anthropologie familiale
(Analyse sociologique de la condition des femmes**).

LANCEMENT

DU PRIX

YVETTE-ROUSSEAU

C'est en présence de Mme Yvette Rousseau, présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme à Ottawa, et des représentantes des cinq organismes, soit l'AFEAS, les Cercles de fermières, la Fédération des femmes du Québec, le Mouvement des caisses populaires Desjardins et le Mouvement des femmes chrétiennes, qui regroupent en tout et partout au Québec plus de 300.000 femmes, qu'avait lieu à Montréal le lancement du concours annuel en vue de l'obtention du prix Yvette-Rousseau.



UN FORUM DE LA PENSÉE FÉMININE AU QUÉBEC



Yvette Rousseau

Discours de la présidente de la FFQ

C'est avec joie que je participe à ce quatrième lancement du prix Yvette Rousseau car la Fédération des femmes du Québec a été à l'origine de ce concours. En effet, le 23 novembre 1973, mademoiselle **Gabrielle Labbé**, alors directrice du Centre de renseignements et de documentation, lançait un premier concours destiné à enrichir ce Centre qui était déjà un réservoir d'idées sur les questions pertinentes à la situation de la femme, au Québec et ailleurs. Le concours avait pour but principal de sensibiliser les femmes aux différents problèmes de l'heure et d'inscrire dans les faits le but éducatif que la Fédération s'était donné. Je cite ces mots prononcés par mademoiselle Labbé lors de ce premier lancement:

"Nombreuses sont les femmes qui ont des idées valables, mais elles ne les expriment pas toujours: nous voulons faire participer celles à qui ont demandé rarement ce qu'elles pensent de... ce qu'elles feraient si..."

Le concours porte aussi le nom de madame Yvette Rousseau, ancienne présidente de la FFQ. C'est un juste hommage rendu à une femme qui a toujours perçu la valeur de la solidarité au sein des associations féminines.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour continuer à faire du prix Yvette Rousseau ce **"Forum de la pensée féminine au Québec"**. Nous démontrons en même temps la possibilité et la force d'une collaboration positive de plusieurs groupements féminins. Grâce à l'enthousiasme et au dévouement des organisatrices, le prix Yvette-Rousseau est devenu un exemple de ce que peuvent réaliser, dans la collaboration et la solidarité, les associations féminines. Il est la preuve concrète que les fem-

mes peuvent partager leurs talents et leurs ressources pour travailler ensemble dans la conviction et l'harmonie.

Que le concours soit organisé conjointement par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale, les Cercles de fermières, la Fédération des femmes du Québec, le Mouvement des femmes chrétiennes avec la collaboration du Mouvement des caisses populaires Desjardins, cela est l'exemple de cette solidarité de plus en plus vivante. Mais n'oublions pas que le respect des autres, la bonne volonté et l'acceptation d'objectifs communs sont essentiels à toute action collective efficace.

Cette année, le thème du concours est **"la famille"** et il est décomposé en sous-thèmes qui permettront l'expression d'une pluralité d'options reflétant la réalité du milieu. La famille est une institution dont la sauvegarde et le progrès concernent l'ensemble de la société. Ce concours invite les femmes à s'exprimer sur ce sujet car les organisatrices ont compris l'importance d'une vision féministe de la situation. J'ai utilisé volontairement le terme féministe car il me paraît important de lui donner un sens positif. A mon avis, est féministe toute personne qui fait la promotion des droits de la femme. Lors de leur dernier congrès nos amies de l'AFEAS ont tenté de démystifier ce mot et je les félicite pour cette initiative. Nous sommes donc réunies ici pour inviter les femmes du Québec à nous proposer, dans le cadre de ce concours, leur vision **féministe** de la famille. J'espère qu'elles seront nombreuses à répondre à notre invitation.

**Sheila Abbey Finestone, présidente
Fédération des femmes du Québec.**



Gabrielle Labbé

NOUVEAU DÉPART



LE DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME NOUVEAU-DÉPART

"L'Année de la femme n'aurait-elle suscité que la seule création de **Nouveau Départ** au Québec, elle n'en resterait pas moins digne de mention parmi les faits marquants de notre évolution sociale. Organisme à but non lucratif voué à l'orientation de la femme du deuxième âge, **Nouveau Départ** constitue un modèle sans précédent de la prise en main réaliste et concertée d'une génération de femmes par elles-mêmes", écrivait récemment Dominique Villedomange dans la revue **Cibre**.

PROGRAMME DE RÉ-ORIENTATION

Nouveau Départ connaît un vif succès, ce qui semble démontrer la qualité de son intervention et le grand besoin auquel il répond. En 17 mois d'activités, **Nouveau Départ** a desservi une population de 1400 femmes. Il a permis l'ouverture de 15 autres centres de formation et de réorientation. Outre les centres du YWCA, du CEGEP Bois-de-Boulogne et de Montréal, les centres de Québec, Chicoutimi, Saint-Jean, Rouyn-Noranda, Shawinigan, Trois-Rivières, Plessisville, Repentigny, ville de Laval et Laprairie offrent le programme. Au début de 1979, ceux de Hull, de Québec-Limoilou et de Jonquière commenceront leurs activités. A Jonquière, l'ancienne présidente régionale de la FFQ, Hélène Giasson a été nommée présidente du comité de planification du centre de cette région.

A l'exception des centres du YWCA de Montréal et de Québec, les autres centres sont intégrés au réseau scolaire: commissions scolaires régionales, CEGEP et université du Québec. Il est encourageant de noter que 14 centres sont le produit de la négociation de femmes volontaires, déterminées et tenaces avec les services d'éducation des adultes des diverses institutions du milieu pour la mise sur pied du programme **Nouveau Départ**.

Nouveau Départ offre cinq options parmi lesquelles le retour aux études a été la solution privilégiée par le plus grand nombre. Les autres options, le réaménagement d'une vie plus épanouissante et plus autonome au foyer, le travail à temps partiel, le volontariat et le travail à temps plein, sont choisies par ordre décroissant.

Nouveau Départ s'est fixé comme objectif de son action de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes des femmes du deuxième âge, de stimuler la recherche des réponses à ce nouveau problème social et d'offrir des services pour répondre aux besoins spécifiques de cette catégorie de femmes en mettant en route le programme d'orientation, instrument de "démêlage".

PROGRAMME DE PRÉ-FORMATION

Nouveau Départ a accompli un travail de pionnier dans ce domaine, plusieurs de ces buts sont atteints; il reste actuellement à **accomplir le deuxième volet de son programme: celui de la pré-formation vers l'emploi et le cours de formation pour l'action sociale-volontariat**. Le programme conduisant au DEC "**Repartir**" de Bois-de-Boulogne répondant en partie aux besoins de celles qui désirent retourner aux études.

L'association Retravailler

Créée en 1973 permet aux femmes âgées de 35 à 55 ans qui souhaitent se réinsérer dans la vie active, de suivre des stages d'information et des conseils. Le premier centre a fonctionné à Paris. D'autres ont ensuite été implantés dans plusieurs villes de France.

Nouveau Départ a bien d'autres projets parmi lesquels des séances de "sensibilisation" pour les maris, un colloque d'exploration et de recherche de solutions au profit de la femme du deuxième âge, des services de "soutien" pour les anciennes participantes, etc. etc...

Le programme est fait en collaboration avec la FFQ, le YWCA et le Conseil du Statut de la Femme.

Monica Matte



CA VAUT LA PEINE QU'UNE FILLE S'ORIENTE

RAPPORT DE DENISE ROCHON
Vice-présidente du Conseil régional de Québec
Fédération des femmes du Québec
Coordonnatrice de l'animation

Consciente des graves problèmes engendrés par la situation que vivent les femmes aujourd'hui, consciente aussi du peu de ressources dont elles disposent (scolarité insuffisante, revenus inadéquats) pour faire face aux responsabilités qui en découlent, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) s'est préoccupée de rechercher les moyens qu'il faudrait donner aux jeunes filles pour mieux entreprendre leur vie de femmes dans ce monde en perpétuelle évolution.

Notre recherche a alors révélé que les **filles n'attachent pas suffisamment d'importance à leur orientation** et qu'elles subissent à cet égard une influence stéréotypée alimentée par les parents, les manuels scolaires, l'entourage social et quelquefois même par un manque d'intérêt de certains agents d'orientation.

Même si la dernière décennie a apporté quelques changements par une fréquentation scolaire plus massive, la difficulté de se préparer à un métier ou une carrière afin d'occuper un emploi stable sur le marché du travail ne provoque pas chez les étudiantes en général une réflexion sérieuse. Pour celles-ci, malheureusement, le travail post-scolaire n'est qu'une période de transition avant le mariage.

Ignorant le contexte actuel, les adolescentes ont développé - consciemment ou non - une image traditionnelle du rôle des femmes ainsi que de leur place dans la famille et dans le monde du travail.

Constatant cet état de fait, pour les fins du développement professionnel, nous avons conclu que l'orientation des filles devrait favoriser la sensibilisation et la prise de conscience d'une nouvelle image féminine en pleine évolution et la perception réaliste d'importants changements sociologiques actuels et à venir.

C'est donc pour ces raisons que le Conseil régional de Québec de la FFQ en collaboration avec le Conseil du Statut de la femme (CSF) et l'Institut National de Recherches Scientifiques (INRS) Section éducation, s'est intéressé de près à un projet-pilote appelé **Vire-Vie** en en assumant la coordination de l'animation.

Notre travail consistait en premier lieu, à aller dans les écoles pour présenter le projet et négocier des périodes de cours, à l'intérieur desquelles se ferait l'animation. Une heureuse surprise nous attendait. Les

conseillers en orientation et les professeurs d'information scolaire à de très rares exceptions près, ont reçu ce projet avec beaucoup d'intérêt et ont collaboré avec la direction et certains professeurs à organiser les horaires. Les relations établies ont été très bonnes tout au long de l'année, ce qui a grandement facilité notre travail.

Toujours avec le concours des organismes pré-cités, nous avons contribué aussi à la formation des animatrices, jeunes femmes enthousiastes, efficaces, très motivées par un tel projet, et qui se sont très bien acquittées de leur tâche pas toujours facile.

De plus, nous avons assuré le lien d'une part avec le CSF d'autre part avec les spécialistes de l'INRS.

Cette expérience s'est avérée extrêmement révélatrice pour nous. Par ce biais, nous avons pu mieux identifier les besoins réels des étudiantes et nous rendre compte d'une situation urgente qui nécessite une action efficace et immédiate.

Nous sommes d'avis qu'il faut repenser l'approche de l'orientation en fonction d'une spécificité féminine. Il faudrait en outre envisager une animation adaptée à des groupes mixtes, qui susciterait en même temps une prise de conscience conjointe des garçons et des filles vis-à-vis l'orientation de leur vie commune.

De plus, nous sommes aussi convaincues qu'une animation comme celle que nous avons menée devrait être organisée de façon systématique dans toutes les écoles secondaires. Cette opération pourrait être prise en charge par les conseillers en orientation. Ils se donneraient aussi l'occasion de rencontrer tous les adolescents de leur milieu respectif. Ce serait, pour ces conseillers, l'occasion d'établir des rapports plus personnalisés, de dépister les cas-problèmes et d'identifier les jeunes ayant le plus besoin d'aide et qui le plus souvent, pour toutes sortes de raisons, ne recherchent pas d'eux-mêmes les bons services que ces spécialistes seraient à même de leur prodiguer.

Denise Rochon

Le 26 juin 1978

La revue *Réseau*, volume 10, numéro 3, présente un article d'évaluation du projet *Vire-Vie* dans un article de Marie-France Ferland, *A quoi rêvent les jeunes filles?* Toute demande d'abonnement à la revue *Réseau* peut être adressée à:

Le Magazine Réseau
 Service de l'information
 Université du Québec
 2875, boulevard Laurier
 Québec G1V 2M3
 tél.: 418-657-2234

EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

LES ASSOCIÉS BÉNÉVOLES QUALIFIÉS AU SERVICE DES JEUNES

OBJECTIF

Le programme vise à aider le jeune en difficulté à découvrir sa propre identité en faisant appel à sa participation à des expériences appropriées partagées avec le bénévole, favorisant ainsi cette découverte.

LE BÉNÉVOLE

Personne disponible pour un travail de prévention et de réinsertion sociale en complémentarité avec les services professionnels, en milieu francophone ou anglophone, dans des

- centres de prévention
- centres de transition
- centres de rééducation
- centres communautaires
- centres hospitaliers
- organismes scolaires etc...

Le choix du bénévole est fait par une première rencontre avec un membre bénévole du Comité de sélection suivie d'un test d'aptitude professionnelle pour déceler ceux ou celles qui seront aptes à travailler auprès de jeunes en difficultés.

LE COURS

Le cours d'un an à raison de 4 heures par semaine comprend:

1. Exploration des forces psychologiques du bénévole lui permettant une relecture de ses expériences vécues actuelles selon des points de repère suggérés, accroissant ainsi une prise de conscience de son identité personnelle et de son rôle de bénévole.
2. Préparation à l'observation des expériences partagées avec le jeune et utilisation de ces données en vue d'une intervention efficace.
3. Découverte:
 - des forces psychologiques du jeune
 - des sources de difficultés rencontrées par le jeune
 - des stratégies rééducatives à utiliser
 - des interventions appropriées

4. Etude de l'organisation des services de santé et des services sociaux.

LES STAGES EN INSTITUTION

- a) Quatre heures de stages hebdomadaires pendant un an, supervisés par un professionnel de l'institution hôte.
- b) Ces stages sont coordonnés et également supervisés par un professionnel du Centre d'orientation et de rééducation.
- c) Après chaque stage, le bénévole soumet un rapport qui est versé à son dossier personnel d'évaluation.
- d) Le bénévole reçoit une attestation quand il a satisfait aux exigences du cours et des stages.

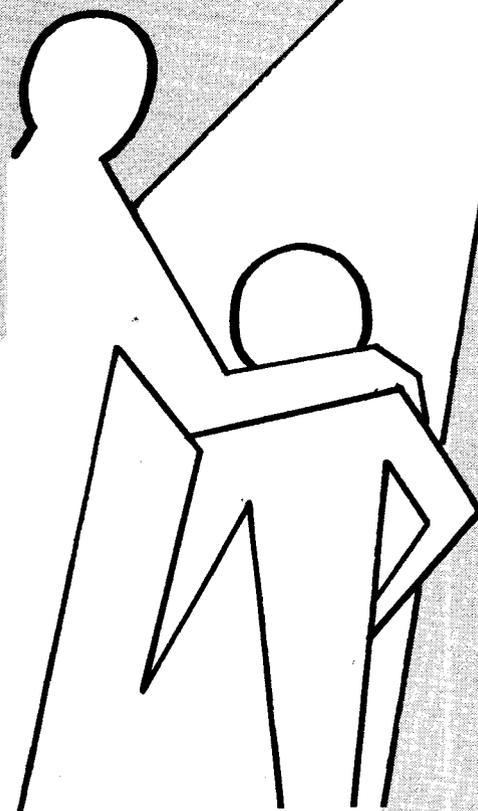
IMPLANTATION DES SERVICES.

En s'inscrivant au cours le bénévole s'engage moralement à oeuvrer pendant un an dans le cadre du programme après l'obtention de sa formation et de son attestation. Il poursuit ses activités dans une institution choisie en tenant compte de ses intérêts et aptitudes ainsi que des besoins des services communautaires.

Une réunion mensuelle permet aux bénévoles qualifiés de suivre un cours de perfectionnement, donné par le Dr. Guindon, et d'échanger leurs expériences.

STRUCTURES

Ce programme subventionné par:
le Ministère de l'Éducation du Québec
le Ministère des Affaires Sociales du Québec
est dû à l'initiative de membres de la Fédération des Femmes du Québec du Montreal Council of Women et du National Council of Jewish Women (Montreal Section)
Le Dr. Jeannine Guindon Ph.D. psychologue, psycho-éducatrice, di-



recteur de l'Institut de formation et de rééducation de Montréal, est responsable du programme de formation.

Mlle Laurette Deschambault, t.s.p. est responsable de l'organisation des stages.

Le Comité d'Administration du bénévolat au Service des jeunes est responsable du recrutement, de la sélection des candidats et de l'implantation des services après l'année de formation.

Pour tous renseignements téléphonez à Mme Gisèle Beauchemin, secrétaire
Tél: 331-2599
Institut de Formation et de Rééducation de Montréal
55 ouest, Boul. Gouin, Montréal,
Québec, H3L 1H9

DOSSIER FFQ: LES STÉRÉOTYPES SEXISTES DANS LES MÉDIA

Mémoire de la Fédération présenté au CRTC

Lors des audiences publiques du CRTC à l'occasion de renouvellement de permis de la société Radio-Canada, un comité a présenté un mémoire au nom de la FFQ.

Extrait du mémoire rédigé par Stella Beaudot, Claire Frève et Lise Chevrier-Doucet avec la collaboration de la coordonnatrice Nicole Boily.

Stéréotypes sexuels: Programmation

Même si la FFQ favorise l'abolition des stéréotypes dans les médias, la FFQ reconnaît la liberté de création et d'expression des auteurs, des réalisateurs et des diffuseurs de la Société Radio-Canada. La FFQ souhaite vivement que la Société Radio-Canada favorise une représentation plus juste des rôles sociaux des hommes et des femmes dans sa programmation. A cet égard, la FFQ propose la création d'un comité consultatif de la programmation en ce qui concerne le sexisme. Ce comité pourrait avoir le mandat que la Société a décrit dans son mémoire au CRTC à l'appui des demandes de renouvellement des licences, au volume III, à la page 507:

- signaler au Conseil d'administration et au personnel des émissions de Radio-Canada l'évolution prévue dans leurs divers domaines;
- prévoir et évaluer l'impact et les possibilités de la radio-télévision en ces domaines;
- donner leur avis sur les émissions que la Société produit touchant ces secteurs d'activités.

Ces comités dûment constitués par le Conseil d'administration sont en mesure d'évaluer la façon dont Radio-Canada reflète les préoccupations et les intérêts du public et d'agir comme porte-parole entre le public et la Société.

Publicité

La FFQ souhaite que le contenu des messages publicitaires des annonceurs privés et publics fasse l'objet d'un examen sévère à l'aide de normes qui dépistent les stéréotypes sexistes tant du point de vue sémiologique de l'image et du son que dans le texte de l'annonceur. Ces normes doivent être incluses dans le code publicitaire de la Société (cf volume III, page 499). La diffusion d'une annonce qui utilise les stéréotypes pour promouvoir des produits devrait être refusée par la Société Radio-Canada.

Le code publicitaire de Radio-Canada devrait comporter d'autres normes que celle du "bon goût" et "d'une langue correcte".

Ces normes devraient tenir compte de la définition du

sexisme et de la publicité sexiste qu'a élaborée le comité "publicité et sexisme" du YMCA (document en annexe)

Lors d'une causerie à la Canadian and American Broadcasters, Jeanne Sauvé déclarait:

"Je ne parviens pas à comprendre pourquoi les agents de publicité ne peuvent produire des commerciaux sans exploiter les femmes..."

Le journalisme à Radio-Canada et le droit du public à l'information

Comité des plaintes en radiodiffusion

La FFQ appuie la demande de la Société Radio-Canada au CRTC concernant la création d'un Comité des plaintes en radiodiffusion (volume III, page 508):

"Radio-Canada a recommandé au gouvernement d'envisager la création d'un Comité des plaintes en radiodiffusion, nommé par le CRTC mais indépendant de ce dernier. Son rôle, quelque peu analogue à celui d'un conseil de presse, serait d'analyser les plaintes présentées par les Canadiens à propos de diverses émissions de radio et de télévision fournies par le secteur privé ou le secteur public, ou par les entreprises de télédistribution. Le Comité des plaintes serait une sorte d'ombudsman pour les médias électroniques, rôle qui a occasionnellement été exercé par le CRTC lui-même lors de l'enquête Air of Death. La Société propose que ce rôle soit accru de façon à assurer le public de l'équité de tous les services de diffusion, publics et privées.

Le dit Comité devrait être présidé par une personnalité prestigieuse représentant le public. Ses membres seraient choisis parmi les porte-parole les plus respectés du public et du monde du journalisme".

Ce Comité des plaintes pourrait recevoir en outre les plaintes concernant le sexisme et le racisme dans la programmation de la Société et des autres titulaires de licences de réseaux ou de services de radiotélédiffusion et de câblodistribution.

Ce Comité devrait faire rapport annuellement et publiquement sur les plaintes reçues et les résultats de l'étude du Comité.

Le CRTC devrait donner suite aux recommandations de ce Comité, plus particulièrement lors de la demande de renouvellement de licence.

Par ailleurs la Fédération des femmes du Québec croit que la Société Radio-Canada pourrait faire connaître l'existence de ce comité et faire état des résultats des plaintes dans le cadre d'émissions d'affaires publiques, telles que CONSOMMATEURS PLUS, etc.

DOSSIER FFQ: CONGÉ DE MATERNITÉ—SUITE

Le front commun sur le congé de maternité

Montréal, le 30 novembre 1978

Le congé de maternité est maintenant en vigueur au Québec. Le 15 novembre 1978, de façon très discrète une fois de plus, la version définitive de l'ordonnance a paru dans la gazette officielle du Québec. On doit s'étonner et s'inquiéter à la fois du peu de publicité accordée à cette nouvelle ordonnance et à sa mise en application. On peut aussi se demander comment les femmes pourront connaître leurs droits alors que l'annonce n'en a été faite que par un communiqué du ministère du Travail passé presque inaperçu dans les média d'information. Etant donné cette situation, le front commun sur le congé de maternité, regroupement formé l'été dernier à la suite de la publication du projet d'ordonnance, est toujours vivant et plus vigilant que jamais.

INFORMATION SUR LE CONGE DE MATERNITE

La Commission du Salaire minimum se doit de faire connaître clairement aux travailleuses québécoises l'existence de ce congé de même que les modalités qu'il comporte. Tous les moyens doivent être utilisés pour la diffusion de l'ordonnance: annonces dans les média d'information électroniques et écrits, dépliants, affiches, etc. Actuellement en vigueur, seules peuvent se prévaloir de ce congé de maternité les travailleuses à l'affût de la nouvelle dans les journaux. Est-ce que l'on ne pourrait pas prendre l'exemple de la diffusion de l'information sur la nouvelle loi sur l'assurance automobile? Les femmes auront-elles droit à ce traitement?

Par ailleurs, le front commun tient à déplorer, une fois de plus que la législation sur le congé de maternité n'ait qu'un statut d'ordonnance dans le cadre de la loi du salaire minimum. Le front commun considère également que les conditions pour l'efficacité de la mise en application de l'ordonnance ne sont pas encore réunies.

QUE DIRE DE L'ORDONNANCE?

Que dire de l'ordonnance elle-même? Nous ne pouvons que reprendre les revendications prioritaires du front commun dont on a fait nul cas. En effet, il n'est pas question dans la présente ordonnance de l'indemnisation complète du congé, d'un congé de paternité payé, du congé parental sans solde et de la gratuité de certains soins spécifiques aux femmes enceintes.

De même, il nous apparaît encore tout à fait inacceptable que certaines travailleuses soient exclues au chapitre de l'éligibilité et de l'admissibilité. En effet, aucune correction n'a été apportée et les travailleuses domestiques, agricoles et sous décret se voient toujours privées de ce droit. En outre, même si sur l'un des critères d'admissibilité, on a abaissé l'exigence de 6 à 5 mois chez le même employeur à l'intérieur de 12 mois, les conditions demeurent beaucoup trop sévères surtout si l'on considère que la rémunération n'est nullement incluse dans l'ordonnance. De plus aucune spécification

n'est présentée pour les travailleuses à temps partiel. Qu'advient-il à ces salariées?

Si la présente ordonnance inclut la fausse-couche naturelle ou provoquée légalement, plusieurs groupes exigent que l'avortement soit retiré du code criminel et que tout type d'avortement soit reconnu au titre du congé de maternité. Quant à l'adoption, pour laquelle avait été demandé que s'appliquent les dispositions de l'ordonnance, elle est totalement ignorée.

Tout comme le projet, l'ordonnance prévoit une extension du congé "si l'état de santé de la mère ou de l'enfant l'exige" mais on y conserve la restriction arbitraire de quatre semaines. Dans le cas de conditions de travail dangereuses pour la santé de la mère ou de l'enfant à naître, on favorise ou on rend possible une mutation de la salariée qui devra conserver les droits et privilèges reliés à son poste initial. Si la mutation est impossible ou si le patron refuse de la muter elle pourra bénéficier d'un congé spécial précédant son congé de maternité.

Mais ce congé spécial n'est nullement rémunéré et dans bien des cas la salariée ne pourra non plus bénéficier du régime d'assurance-salaire. Cet article est de plus assorti de la nécessité d'un danger physique alors que dans le projet il n'y avait nulle mention à ce sujet. On ignore aussi le cas de maladie infectieuse et de présumption scientifique tenant compte des recherches récentes en médecine industrielle.

Au chapitre de la protection de l'emploi, le front commun considère inacceptable que l'on ait éliminé de l'ordonnance l'article 9.01 du projet qui garantissait la sécurité d'emploi de la femme enceinte. Nous craignons que ne soit pas suffisamment protégée la salariée pour la période allant du début de sa grossesse au moment de sa demande de son congé de maternité. En effet, actuellement, les dispositions de la loi ne concernent que le congé de maternité proprement dit. Ne pourra-t-on pas congédier, suspendre ou rétrograder une femme parce qu'elle est enceinte? C'est donc dire qu'au titre de la sécurité et des droits de la travailleuse au maintien de certains avantages il reste encore bien des ambiguïtés dans l'ordonnance.

Si l'on a ajouté quelques dispositions nouvelles ou plus précises quant à des modalités concernant la fausse-couche, l'accouchement prématuré ou les préavis, on a aussi instauré des contraintes nouvelles quant aux certificats médicaux, quant à certains délais de même qu'au domaine de la sécurité des droits, privilèges et avantages attachés à un poste.

REMUNERATION DU CONGE DE MATERNITE

En ce qui concerne la rémunération, la salariée se voit confinée aux prestations d'assurance-chômage de 15 semaines et cela quand elle pourra s'en prévaloir. Il faut compter aussi avec les doubles formalités des demandes du congé de maternité et de prestations de chômage: complications administratives de deux régimes n'ayant pas toujours les mêmes exigences. Il faut aussi préciser qu'avec les nouvelles restrictions de l'assurance-chômage actuellement à l'étude à la chambre des communes, de nombreuses femmes ne pourront bénéficier de ces prestations qui elles-mêmes seront réduites de 66% à 60% du salaire.

QU'ADVIENT-IL DU \$5.8 MILLIONS?

Le front commun s'interroge toujours sur le \$5.8 millions prévu au dernier budget et promis par le ministre du travail pour le financement partiel du congé de maternité. Que signifie les atermoiements continuels, comment interpréter le mutisme du ministre à ce sujet au moment de la sortie de l'ordonnance. Ces sommes du dernier budget seront-elles irrémédiablement perdues pour le congé de maternité?

Nous ne pouvons que répéter, à l'instar du Conseil du Statut de la femme, l'insatisfaction du front commun devant des mesures aussi fragmentaires et mitigées. Les femmes seront-elles toujours aussi lourdement pénalisées dans leur apport à la société et à son renouvellement. Nous attendons toujours du véritable congé de maternité incluant la rémunération totale de la salariée pendant 20 semaines, un congé de maternité, la possibilité d'un congé parental sans solde, l'instauration d'un régime universel de garderies.

FORMATION D'UN COMITE DE SURVEILLANCE

Enfin le front commun envisage avec inquiétude l'application de l'ordonnance et se demande comment cela pourra se réaliser dans les conditions actuelles d'indigence de la Commission du Salaire Minimum. Il a donc été décidé par le front commun non pas de remplacer la Commission mais d'en surveiller le travail. Le front commun annonce la mise sur pied d'un comité de surveillance. Le mandat de ce comité est de centraliser les plaintes et les infractions à la loi que reçoivent les différents groupes du front commun, de monter un dossier sur l'application de l'ordonnance et de rendre public ce dossier.

Parallèlement le front commun veut rejoindre le plus grand nombre possible de groupes de femmes ou d'organismes qui défendent les droits des femmes afin qu'ils appuient la position et la démarche du front commun. Il serait alors possible de les inciter à organiser des comités de surveillance en dehors de Montréal.

Par l'établissement d'un congé de maternité au Québec, le gouvernement vient de répondre à une profonde absence à la législation. Le ministre du Travail dans son communiqué, nous assure que c'est reconnaître "la normalité de la maternité même pour la femme au travail" et "la normalité du travail féminin malgré la fonction biologique de la maternité". Peut-on penser à l'anormalité du travail des femmes et à sa participation au devenir de la société? Est-ce là la confirmation de l'état de fait que la femme est un travailleur de seconde zone? Les femmes refusent cet état, s'unissent et sont solidaires dans leurs revendications. Elles l'ont manifesté par le front commun qu'elles ont constitué et le demeureront dans la poursuite de leur objectif qui sera de faire respecter la loi et de travailler à son amélioration.

Pour de plus amples renseignements communiquer avec

Monique Simard
Nicole Boily

286-2179
844-7049

LISTE DES SIGNATAIRES

Fédération des femmes du Québec
Au Bas de l'échelle
Association du personnel domestique
Action-Chômage
Action-Travail des femmes
Librairie des femmes d'ici
Journal Les Têtes de Pioches
Centre de formation populaire
Association des familles monoparentales de Verdun
Ligue des droits de l'homme
Comité d'action féministe du YWCA
Notre-Dame de Grâces Community Council
Comité des femmes du Syndicat des professionnels du
Gouvernement du Québec
Service d'aide aux néo-québécois et aux immigrants Inc.
Réseau d'action et d'information pour femmes (RAIF)
Comité des femmes de l'Association des travailleurs
grecs
Ligue des femmes du Québec
Comité de la cond. féminine de l'Alliance des professeurs
de Montréal
Groupe de femmes de Notre-Dame de Grâces
Centre d'information et de références pour les femmes
Comité de la condition féminine de la C.S.N.
Comité Laure Gaudreault de la C.E.Q.
La Confédération des syndicats nationaux
La Centrale de l'enseignement du Québec
La Coordination Nationale pour l'avortement libre et
gratuit, comprenant entre autres:
Centre de documentation féministe
Collectif d'auto-santé
Centre de santé des femmes du quartier
Clinique des jeunes de Montréal
Comité de lutte pour l'avortement libre et gratuit
Comité de la condition féminine de St-Léonard
Coop-Femmes
Editions du Remue-Ménage
Librairie des Femmes (a déjà signé)
Journal Les Têtes de Pioches (a déjà signé)
Comité-femmes du CEGEP Maisonneuve
Comité-Femmes du CEGEP du Vieux-Montréal
Comité-Femmes de l'UQAM
Ligue Ouvrière Révolutionnaire
Groupe socialiste des travailleurs du Québec
Comité local des femmes de la C.S.N. Ahuntsic
Maison des femmes de Québec
Comité ad hoc des femmes de Sherbrooke
Comité de lutte des femmes de St-Jérôme
Alliance des professeurs de Montréal
C.L.S.C. du Marigot (Laval) ainsi que travailleuses des
CLSC de Hull,
St-Louis du Parc, Samaritech, Hochelaga-Maisonneuve
Association de planning familial de Montréal
Assistance aux femmes
Coup de pouce pour elles
Comité national de condition féminine du Parti Québécois
Comité de condition féminine du Parti Québécois,
région Ville-Marie.

Mémoire de la Fédération des femmes du Québec à propos des modifications prévues à l'Assurance-chômage

Après avoir étudié les divers amendements proposés à la législation sur l'assurance-chômage, la Fédération des femmes du Québec désire dénoncer ces divers amendements qui, de plusieurs façons, pénalisent la maison-d'oeuvre féminine.

Article 2 du bill:

"Cette modification permet à la Commission de faire des règlements prescrivant qu'il faut avoir travaillé au moins 20 heures dans une semaine ou avoir reçu un salaire égal ou supérieur à 30% du maximum de la rémunération hebdomadaire assurable dans une semaine pour que celle-ci soit assurable"(1)

Cette modification vise directement, à notre avis, les travailleurs à temps partiel qui sont majoritairement des femmes; tous les horaires de travail n'accordant pas l'équivalent de 2 jours et demi de travail par semaine (calculé sur une base de 8 heures par jour) soustraient les travailleuses à la protection de l'assurance-chômage. Notons en effet que pour les femmes, les emplois à temps partiel constituent une façon privilégiée de réintégrer progressivement le marché du travail.

Article 4 du bill:

Cet article "... accroît les exigences relatives à l'admissibilité des personnes qui deviennent ou redeviennent membres de la population active". (1)

Cet article est susceptible de pénaliser les femmes, particulièrement celles qui, après avoir élevé leur famille, tentent de s'insérer sur le marché du travail. Ces femmes rencontrent plusieurs difficultés, dues bien sûr, à la conjoncture actuelle de l'emploi, mais dues aussi aux discriminations relatives à l'âge, au sexe et à la non-reconnaissance de l'expérience acquise dans le milieu familial. Au lieu de rendre les conditions plus difficiles pour cette catégorie de main-d'oeuvre, il faudrait plutôt, croyons-nous, l'aider davantage.

Article 5 du bill:

Cet article fixe à 60% et non plus à 66 2/3% de la rémunération hebdomadaire assurable moyenne au cours des semaines de référence le taux des prestations hebdomadaires qui peuvent être servies à un prestataire pour une semaine de chômage.

Cette diminution du niveau des prestations affectera directement les chômeuses, particulièrement celles qui occupent des emplois peu rémunérés, comme les employés recevant des pourboires (serveuses d'hôtel et de restaurants). Cependant, nous voulons mettre en évidence le fait que cette diminution touchera également les prestations de maternité, comme nous l'assurait formellement M. Bud Cullen dans une lettre du 27 octobre 1978. Il est évident pour nous que la maternité et le chômage sont deux phénomènes qui ne devraient pas être liés comme ils le sont maintenant. En attendant l'instauration d'un vrai régime de prestations de mater-

nité, nous croyons que les prestations de maternité devraient faire l'objet de conditions autres que celles des prestations de chômage.

Ces conditions portant sur les prestations de maternité devraient notamment soustraire la bénéficiaire des effets de l'article 14 qui prévoit le remboursement de parties ou de la totalité des prestations reçues pendant l'année quand le revenu du bénéficiaire a dépassé une fois et demi le maximum de la rémunération annuelle assurable.

Les inconvénients décrits ici nous conduisent à demander si le gouvernement fédéral a réellement étudié l'impact sur la population féminine des mesures envisagées.

En plus des modifications prévues à la loi, nous avons été informées de modifications substantielles aux règlements de l'assurance-chômage déjà en vigueur depuis octobre 1978. Dans le cas de la formation professionnelle, la baisse du taux de base de l'allocation pour les femmes mariées passe de \$45. à \$10. par semaine et le taux de l'allocation régulière, de \$79. à \$60. Nous spécifions bien "femme mariée", bien qu'il s'agisse en fait du conjoint chômeur d'une personne qui travaille. Cependant, dans le cas d'une chômeuse, on suppose que le mari la "fait vivre" lorsque l'on ne fera qu'exceptionnellement le même raisonnement pour l'homme. Il semble que de nombreuses femmes aient dû abandonner leur formation justement à cause de la baisse de ces allocations de formation professionnelle; nous aimerions connaître le nombre de femmes pénalisées par ces mesures déjà en vigueur.

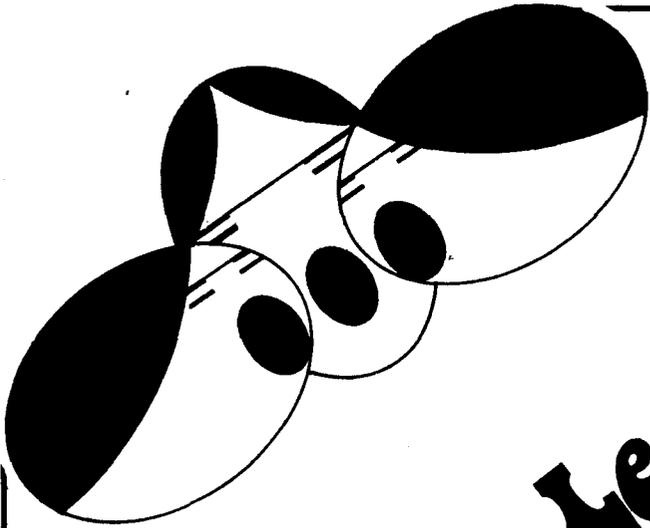
Compte tenu des remarques précédentes, nous nous demandons enfin pourquoi les femmes ne constituent plus un groupe-cible pour les programmes de création d'emplois alors que le chômage des femmes continue d'être plus élevé que celui des jeunes, lesquels continuent de faire l'objet de programmes de création d'emplois.

Recommandations

Etant donné les nombreux problèmes occasionnés pour les femmes par les modifications envisagées à la législation sur l'assurance-chômage, nous faisons les recommandations suivantes:

- 1: Que des études soient faites sur le chômage des femmes et sur l'impact des mesures gouvernementales face au chômage des femmes.
- 2: Améliorer la protection des travailleurs à temps partiel face au chômage.
- 3: Maintenir le niveau des prestations de l'assurance-chômage au niveau actuel.
- 4: Elaborer un système d'allocations de maternité distinct de l'Assurance-chômage.
- 5: Mettre sur pied des programmes de création d'emplois visant les femmes, mais qui comportent plus que les emplois mal rémunérés traditionnellement pour les femmes.

(1) Tiré des notes explicatives apparaissant au projet de loi



LES FEMMES ONT DES CHOSSES À SE DIRE...

SE LIBÉRER DES RÔLES TRADITIONNELS

Les femmes ne veulent pas la révolution mais bien des réformes radicales et en profondeur pour parvenir à cette société "juste" dont on parle tant.

Elles savent en particulier qu'aucune amélioration décisive et durable de leur statut ne sera obtenue au moyen de mesures qui ne concerneraient uniquement que les femmes, et qu'une égalité complète des droits et obligations implique une transformation fondamentale des attitudes traditionnelles chez les deux sexes.

Nous reconnaissons que toutes les femmes n'ont pas évolué au même rythme et toutes ne réclament pas des réformes. On s'étonne de voir qu'il y a encore tant de femmes résignées et passives.

C'est par notre action sociale et politique que nous les amènerons à former un front commun pour revendiquer toutes ensemble les améliorations de la condition de la femme.

Mais les femmes n'ont pas appris à travailler ensemble...

Par leur ténacité, les féministes ont gagné de petites batailles, elles ont réveillé certains esprits. Le mot féministe ne fera plus peur, car toutes les femmes sauront qu'elles sont féministes.

Selon le dictionnaire, ce mot ne veut-il pas dire: qui se rapporte aux droits de la femme, à ses revendications, à l'extension nécessaire de ses droits... ?

Même les hommes seront féministes, car c'est ensemble que nous voulons changer les mentalités.



CLAIRE FREVE

Le changement majeur qu'il faudra opérer dans la société sera celui de la libération des rôles traditionnels du point de vue des tâches entre hommes et femmes.

Il s'agira de libérer l'homme et la femme des rôles qu'on leur a imposés. La société s'est privée d'une action de collaboration et d'échange entre l'homme et la femme dans tous les secteurs (travail, famille, vie politique).

Le temps futur sera au partage afin de faire disparaître les inégalités et les injustices. Les hommes et les femmes auront la possibilité d'agir ensemble à l'élaboration d'une nouvelle société.

Claire Frève

CONGÉ MAL NOMMÉ

Lorsque l'heureux événement se produit, l'heureuse maman se "refait le portrait", le temps d'une photo, le temps de recevoir les visites à l'hôpital... de quoi laisser à la postérité la certitude que c'est beau d'être mère. Et après?

L'enfant paraît et le cercle de famille applaudit et s'élargit. Mais avec la multiplication des petits se produit aussi la multiplication de l'ouvrage:

- au moins dix lessives par semaine (pour une famille de quatre) et à condition d'utiliser des couches de papier;
- ménage et aération quotidiens de la maison: hygiène et protection de l'enfance obligent...;
- composition et exécution des menus pour les grands et corvées de bouteilles pour le bébé: tous les "kits" vendus à grand renfort de publicité ne diminuent pas l'ouvrage, ils ne font que changer le mal de place.

Sur une base quotidienne, s'ajoutent selon les circonstances (fortune, lieu d'habitation, etc.):

- couture, tricot...
- magasinage (manger, s'habiller): le frigidaire est toujours vide, le linge des enfants déjà trop petit, déjà usé, encore déchiré;
- hôpital: vaccins, visites d'usage pour la mère et l'enfant, plus les extras: bras cassés, microbes mal placés...
- jardin, feuilles mortes, doubles fenêtres, peinture...
- chat, chien, poissons rouges...
- vie sociale et réception où il y aura toujours une voix compatissante pour vous souffler à l'oreille "tu as bien l'air fatiguée" (alors qu'après neuf longs mois d'enflure on voudrait tant se retrouver, retrouver sa taille... mais comment faire pour faire admettre à la famille qu'une demi-heure de gymnastique ferait du bien, qu'un peu plus de sommeil serait indispensable?)
- voiture et problèmes mécaniques
- école et garderie...

L'heureuse maman est aussi le point de référence, le lieu d'équilibre de la famille; elle est le point de convergence des délicates relations humaines où s'affrontent les intérêts des enfants et du conjoint. Quant à l'organisation dans le temps de toute cette vie grouillante, elle exige de la mère de famille une gymnastique mentale et financière qui n'a rien à envier à la sophistication des principes de la cybernétique!

Ce bref tableau, vous le connaissez toutes.

Si je prends le risque d'en parler encore, c'est, d'une part, parce que étant moi-même actuellement en "congé" de maternité, je peux affirmer que **ce congé, ce n'est pas des vacances**. D'autre part, parce que l'on ne comprend pas encore, au niveau gouvernemental, qu'une **libération pour fin de maternité** assortie d'une protection véritable pour la mère (financière, professionnelle...) n'est que NORMALE.

Que ce témoignage soit, parmi tant d'autres, un argument de plus pour notre lutte pour de meilleures politiques.

Marie Germaine Guiomar
Sherbrooke



MARIE-GERMAINE
GUIOMAR

GARDERIE

Voici, en outre, le télégramme que j'ai envoyé, comme parmi d'autres, à la demande du *Regroupement des garderies de Sherbrooke*, au ministre de la Santé et des affaires sociales, Denis Lazure:

"En mon nom et à l'unisson avec des milliers d'autres femmes que moi, d'autres mères que moi, je dénonce les mesures envisagées par votre ministère, qui auront pour conséquence d'augmenter encore le tarif des garderies. Déjà vous avez eu avis du Conseil du statut de la femme dans le même sens que notre opposition. Nous vous demandons de respecter les politiques sociales des femmes."

Marie Germaine Guiomar
Déléguée de la FFQ dans l'Estrie

TRIBUNE

Les membres de la FFQ sont invitées à nous faire parvenir leurs opinions, leurs commentaires et leurs suggestions sur tous les sujets qui intéressent les associations et les membres de la FFQ.

Madame Christiane Bacave

Fédération des femmes du Québec

Chère amie,

Il m'est pénible de constater que dans le paysage sublime où j'habite, la situation des femmes est précisément le contraire de ce que vous m'invitez à décrire sous la rubrique: "Les femmes ont des choses à dire".

Dans ce creux de montagnes, à 75 kilomètres de la capitale provinciale, sur le plan culturel, c'est la torpeur, l'auto-suffisance, la satisfaction intellectuelle complète. Les femmes n'ont pas le désir de connaître, d'être avec, de se rencontrer, d'être plus. Mes concitoyennes ne sont pas "des fées qui ont soif" de réfléchir ensemble, de se remettre en question. Elles sont **bien**.

En ce pays, il existe une volonté de nier toutes valeurs nouvelles différentes qui gênent les traditions et coutumes chauvines, artisanales et religieuses. C'est une guerre, en sourdine, à "l'étrange" venu d'une autre planète parce que luttant contre les préjugés, l'enfermement physique et mental, la pauvreté culturelle.

Je ne connais d'autres lieux de réunion, de discussion, d'activités de groupe que dirigés par un noyau de parenté de village, sous l'égide de leur curé et la bénédiction "aveugle" de l'Afêas.

Quand les jardins n'alimentent plus les vavardages, à moins qu'elles tissent, tricotent, jouent au bingo paroissial ou aux cartes, les "femmes savantes" ont le droit de s'inscrire aux cours du soir pour adultes de niveau élémentaire ou secondaire.

Il n'existe pas de cours de formation ou perfectionnement pour adultes de niveau collégial, pas de service de transport en commun, pas de permission pour emprunter le bus scolaire, pas de service de documentation, de périodiques, de journaux à côté d'un

rayon de bibliothèque publique, pas de télécâble; il existe un seul canal de télévision CHRT-TV rattaché à un canal de l'autre côté du fleuve; ma ligne téléphonique dessert cinq abonnés.

Le feuillet paroissial est l'organe officiel d'informations sur la vie au village, si vous fréquentez l'église. La vie municipale est masculine. En cas d'annonce publique jugée importante par le secrétaire, c'est à l'église qu'il faut aller.

Le Conseil régional de la culture pour la région de Charlevoix, créé le 19 nov. 1977 a-t-il démarré de ce côté des Laurentides? Son président est bien occupé de la présidence de son Ecole de musique; ses élèves sont probablement très doués? Que se passe-t-il au niveau de la bibliothèque attendue?

Le monde peut chavirer "Au delà du Hai Hong", face aux drames et aux suicides qui se multiplient dans l'actualité mondiale, les fermières de mon canton gardent leur cercle clos, vivant paisiblement dans leur vallée de la maladie mentale.

Dans les rangs, en particulier, là où je suis, l'isolement est total. C'est l'exil, la mort sociale, glacée.

Je pense qu'il est difficile de mettre un peu de civilisation, d'humanité, de fraternité là où il en manque quand les femmes ne le veulent pas, ne sont pas unies. Pour ma part, je cherche une fée qui aurait soif, qu'elle soit dame chrétienne, du clan des féministes ou de la FFQ peu importe si elle ne craint pas les montagnes, ni de bâtir des ponts.

Chère amie, connaissez-vous des "Femmes qui ont des choses à me dire?..."

Rachel Legroulx

30 nov. 78

CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME



Lise Chevrier-Doucet

Rencontre du Conseil du statut de la femme avec les associations provinciales

Le samedi 28 octobre 1978, six jours après le lancement de la politique d'ensemble de la condition féminine dans un livre de couverture noire, (pas verte, ni rose, ni blanche), intitulée **Egalité et indépendance**, le Conseil du statut de la femme rencontra quelques associations provinciales dont la Fédération des femmes du Québec, au CEGEP du Vieux-Montréal.

Cette rencontre avait pour thèmes la politique d'ensemble de la condition féminine, les services du CSF et leur programmation, le suivi de la politique d'ensemble pour le CSF et pour les femmes du Québec.

Dans une première étape, la présidente sortante du CSF Laurette Champigny-Robillard, dont c'était le dernier jour de représentation dans son mandat et qui a été l'objet d'un hommage émouvant de la part de Solange Gervais, présidente de l'AFEAS, a donné une information générale sur la démarche de la politique d'ensemble, les méthodes de travail utilisées par les chercheurs, la mise en oeuvre possible.

Dans un deuxième temps, les chercheurs responsables de dossiers ont présenté le contenu de chacun des chapitres dans un rapide survol des recommandations et de la problématique générale.

La clarification et l'approfondissement de ce volumineux travail n'a pu être possible, étant donné le peu de délai entre le lancement de la politique d'ensemble et la tenue de cette réunion. Les représentantes des associations féminines n'ont pu se taper dans ce laps de temps la lecture minutieuse de cette brique historique.

Au cours de ce survol, nous avons appris la création d'un bureau d'approbation du matériel didactique au Ministère de l'Éducation, ainsi que la création d'un comité interministériel sur la pension alimentaire. De plus, le CSF doit élaborer ses dossiers sur les femmes en prison, et la femme et la culture. Une étude plus serrée sur la publicité doit venir. Un projet spécial sur l'égalité de chances en emploi doit être élaboré.

Enfin, le CSF a présenté aux associations son plan d'action d'octobre 1978 à mars 1980. Ce plan a été bien reçu. Il permet de connaître les grands axes de travail du CSF. Le CSF a manifesté l'intention de rencontrer les associations féminines de façon régulière. Ces rencontres constitueraient sûrement un échange intéressant.

Les associations doivent veiller plus que jamais à la mise en oeuvre des principales recommandations du rapport **Egalité et indépendance**. Il est temps d'agir encore et toujours.

Lise Chevrier-Doucet

PROGRAMMATION DU CSF DE SEPTEMBRE 1978 A MARS 1980

La planification des activités du Conseil du statut de la femme pour la prochaine année découle des recommandations contenues dans la politique d'ensemble. Elle est axée toute entière sur un grand objectif qui est celui de la "déséxisation" de tous les secteurs de la vie sociale qui entretiennent des inégalités entre hommes et femmes et sont par conséquent cause de la discrimination envers les femmes du maintien de leur dépendance.

Les activités du CSF seront donc polariser sur deux points et divers programmes tenteront de les réaliser, soit:

- l'engagement des femmes dans des actions de changements;
- la réalisation par les ministères des recommandations de la politique d'ensemble qui les concernent.

Pour soutenir et développer cette action, il sera nécessaire:

- d'élaborer des dossiers sur des sujets prioritaires;
- de développer les services du CSF et d'évaluer leurs interventions.

Le tableau suivant illustre les grandes lignes de la planification du CSF

A. Engagement des femmes dans des actions de changement

Moyens:

1. Être présentes en régions;
2. Provoquer des événements ou profiter des invitations pour faire connaître les positions du CSF;
3. Mettre des instruments d'information et de promotion à la disposition des femmes (groupes et individus);
4. Apporter un soutien technique aux groupes;
5. Développer les interventions actuelles ou expérimenter de nouveaux modes d'intervention.

B. Collaboration avec les ministères

Moyens:

1. Évaluer avec les sous-ministres les progrès réalisés sur les dossiers propres aux divers ministères;
2. Établir des mécanismes pour assurer le suivi des recommandations avec chacun des ministères impliqués par la politique d'ensemble:
 - direction
 - comités de travail
 - autres mécanismes
3. Obtenir la réalisation des "recherches" proposées dans la politique d'ensemble soit par l'exécution par les ministères concernés soit par l'obtention de fonds de recherche pour commande par le CSF

C. Elaboration de dossiers de base sur des sujets prioritaires

1. Santé
2. Travail
3. Pouvoir (décentralisation)
4. Réforme du Code civil
5. Fiscalité

D. Développement des services et évaluation des interventions

1. Consult-Action
2. Action-Femmes
3. Recherche
4. Information
5. Documentation
6. Administration

CONSEILS RÉGIONAUX

Saguenay- Lac St-Jean

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente: Colette Brochu

Présidente ex officio: Hélène Giasson

Vice-présidente: Suzanne Bonneau

Secrétaire: Louissette Gauthier

Trésorière: Francine O. Gagnon

Relationniste: Régine H. Caron

Comités: Michelle Parent



Colette Brochu nous écrit

PREMIERE ASSEMBLEE REGULIERE, LE DIMANCHE 1er OCTOBRE 1978

Cette première réunion s'est déroulée à l'intérieur d'un déjeuner-conférence qui a réuni quarante-huit (48) membres. Notre conférencière invitée à cette occasion était Madame Suzanne Beauchamp-Niquet, maire de la ville de Dolbeau. Son exposé a été de grande valeur nous donnant ce qu'a été son cheminement comme femme, qui présentement occupe un poste décisionnel.

Toutes les participantes ont certainement apprécié sa conférence et aussi cela leur a permis de fraterniser entre elles et de mieux connaître le nouvel exécutif régional. Le programme de l'année a aussi été annoncé tout en précisant que plusieurs autres activités de travail viendront s'y rajouter. Plusieurs documents d'information ont aussi été remis.

De la belle visite au Saguenay Lac Saint-Jean

La Présidente provinciale a profité de son séjour pour rencontrer en premier lieu les membres de l'exécutif

régional et prendre le repas avec elles. Rencontre fructueuse qui a défini des sujets! Ensuite, elle a rencontré les présidentes des associations-membres et leur a expliqué l'ensemble du programme de l'année. A tour de rôle, Mesdames Nicole Boily et Sheila Finestone ont eu à définir certains points.

Rencontre très appréciée de l'exécutif, des présidentes d'associations et des participantes de la session de **Leadership** qui ont pu échanger quelques mots avec elles.



De gauche à droite: Nicole Boily, coordonnatrice; Sheila Finestone, présidente provinciale; Michèle Jean, animatrice; Gabrielle Hotte, animatrice; Louissette Gauthier, secrétaire du conseil régional.

VISITE DE 15 DIPLOMEES DES UNIVERSITES DE PARIS (6, 7, 8, 9 et 10 SEPTEMBRE)

Le Conseil régional sur une demande de la responsable du groupe, Madame Madeleine Ducrosq-Poirier, a organisé des rencontres. Toutes les dames disponibles se sont réunies au bureau touristiques de la ville de Chicoutimi où un vin **Du Bleu** leur fut servi. Charmant accueil des dirigeants. Toutes se sont ensuite dirigées vers l'Auberge des Gouverneurs et autour de la table, Françaises et Saguenayennes dialoguèrent sur différents sujets tels que: Condition féminine, politique, science, condition sociale, culture... etc.

Nos associations membres étaient toutes représentées. (25 personnes) Le lendemain, visite vers Sainte-Rose du Nord, guidées par Madame Cécile Roland-Bouchard. Vendredi et samedi, visite au Lac Saint-Jean. Madame Suzanne Beauchamp-Niquet mairesse de Dolbeau avait réuni plusieurs organismes et cédulé une visite de l'industrie de fabrication de vin de bleuets "La compagnie Julac".

Samedi: Retour à Chicoutimi et un petit tour de la ville de Jonquière, visite d'une galerie d'art. Là aussi la discussion s'est terminée en prenant le repas du soir ensemble.

CONSEILS RÉGIONAUX (suite)

ECHANGE FRANCO-QUEBECOIS 6, 7, 8, 9 et 10 OCTOBRE

En collaboration avec l'Office Franco-Québécois et le CLSC Saguenay-Nord, un autre groupe de 13 femmes de France a visité la région. Ces visiteuses avaient un but précis, se renseigner sur la condition féminine, le fonctionnement des centres féminins, les femmes battues et les familles mono-parentales. Ces dames étaient âgées de 18 à 38 ans.

Première rencontre "La Baie"

Réception au Centre féminin dirigée par Madame Olivette Babin, une maison d'accueil pour femmes en difficultés.

Soirée-discussion où toutes ont exposé leurs problèmes et leurs manières de fonctionner.

Vendredi 7 octobre — Rencontre au Bureau de quartier à Jonquière pour discuter spécifiquement des familles mono-parentales.

Samedi et dimanche: Elles ont fait un stage dans un centre Plein-air à Saint-Gédéon au Lac Saint-Jean.

REMARQUES:

Bonnes informations et encore là, nos membres ont fait preuve d'une belle collaboration et d'une grande participation.

Montréal

Présidente: Anne-Marie Dionne
Vice-présidente: Lise Goyette
Vice-présidente: Lawrence Gamache
Secrétaire: Louise Gosselin
Trésorier: Laura-Berthe Beaulieu

Les femmes font feu sur les politiciens

par Cécile BROSSEAU

La Fédération des femmes du Québec, dans le cadre de ses activités d'éducation et de formation, avait invité hier soir des représentants des trois partis qui se disputent le pouvoir municipal à Montréal. M. Yvon Lamarre du Parti civique, Mme Thérèse Daviau-Bergeron du Ralliement des citoyens de Montréal et Me Sylvia Kissin du Groupe d'action municipale après des exposés capsules sur trois sujets donnés, soit l'habitation, les loisirs et le transport, ont répondu aux questions de l'auditoire.

Une cinquantaine de femmes avaient répondu à l'invitation de leur exécutif et les questions qui ont été posées ne manquaient pas d'intérêt.

Habitation

On a demandé à Me Kissin où le Gam irait chercher les fonds pour appliquer sa politique de rénovation des maisons.

"Il s'agit d'en faire une priorité et d'oublier les projets internationaux" a répondu Me Kissin qui devait aussitôt satisfaire une autre participante qui s'inquiétait de savoir quels moyens comptait prendre le GAM pour fai-

re respecter les droits des locataires et inciter les propriétaires à assumer leurs obligations.

La solution, selon Me Kissin, serait l'établissement de bureaux de district où les citoyens disposeraient de moyens de consultation et d'information qui leur permettraient de faire valoir leurs revendications.

M. Yvon Lamarre s'est vu demander quel coût supplémentaire représentait l'aménagement d'un appartement pour handicapé. Il estime à \$1,000 le supplément par logement. Il devait ajouter que 7% de HLM sont ainsi aménagés, même si 2 p.c. seulement de la population appartient à cette catégorie, mais cela en vue de rattraper le retard.

Loisirs et transport

Par une question d'une participante, Mme Daviau-Bergeron était amenée à déplorer le manque d'espaces verts dans les quartiers les moins favorisés et proposait comme solution qu'on aménage temporairement des espaces laissés libres par les démolisseurs en morceaux de verdure et qu'on réduise le nombre des parkings en élaborant une politique globale et logique du transport en commun.

M. Lamarre devait répondre à une intervenante qui se plaignait de devoir payer \$1.25 de stationnement pour laisser la voiture à la périphérie pour prendre le métro, que ce prix était bien inférieur à celui demandé au centre-ville et que c'était là un moyen d'inciter les gens à emprunter le transport en commun et de réduire l'intensité de la circulation.

La Presse, 3 novembre 1978

Québec

Présidente: Beverly Lopez
Vice-présidente: Hélène Buteau
Vice-présidente: Diane Demers
Vice-présidente: Louiselle Couture
Secrétaire: Michèle Guay
Assistante-secrétaire: Marcelle Simard
Trésorière: Lise Douville
Conseillère: Françoise Stanton
Conseillère: Janine Arseneault
Conseillère: Denise Rochon

Au conseil régional de Québec, 78-79 sera l'année du lobbying

Dans les objectifs à long terme, le nouvel exécutif entend bien exercer un **lobbying** auprès des institutions, organismes et personnes qui prennent des décisions influençant la situation des femmes.

A court terme, le nouvel exécutif offrira aux membres des activités nombreuses et variées leur permettant de développer des habiletés pour être plus efficace dans leur engagement socio-politique. Ainsi, il y aura des réunions mensuelles, la participation à des activités de solidarité des femmes, les cours **auto-défense**, **Initiation à la vie politique**, **Assertive training** et la participation à des activités concertées.

Les comités qui se verront confier un travail assez exigeant sont les comités de recrutement et de stratégie.

ASSOCIATIONS

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association des cadres et professionnels de l'université de Montréal
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes autochtones du Québec
- Association des femmes de carrière de Chicoutimi
- Association des femmes diplômées des universités (Mtl.)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des veuves de Montréal
- Association Nationale des secrétaires, section Saguenay Lac St-Jean
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercles des rencontres du mercredi inc.
- Cercle social Marguerite d'Youville
- Centre d'information et de référence pour femmes
- Club culturel humanitaire châtelaine
- Club Wilfrid Laurier des femmes libérales
- Communauté sépharade du Québec
- Conseil National des femmes juives
- Fédération des femmes des services communautaires juifs
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des citoyennes de Jonquière
- Ligue des femmes du Québec
- Montréal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- Regroupement des garderies région six c
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Mtl.)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- West Island Women's Centre
- YWCA

Les associations-membres de la F.F.Q.: Qui sont-elles?

Depuis quelques années, l'idée de modifier les Statuts et règlements de la FFQ flotte dans l'air. Ce projet est à l'origine d'une enquête effectuée auprès des associations-membres de la FFQ au cours du printemps 1978. Vous lirez, dans les lignes qui suivent, un résumé des résultats obtenus au cours de cette enquête.

L'enquête a été effectuée au moyen d'un questionnaire envoyé par la poste à chaque association-membre. Le questionnaire avait été préparé par un comité dirigé par Lucienne Aubert, vice-présidente aux Statuts et Règlements, et composé des personnes suivantes:

- Denise Boutin (Ligue des femmes du Québec)
- Germaine C. Crépeau (Société d'études et de conférences)
- Monique Doucet (Association des diplômées en économie familiale)
- Louise Giroux (Société d'études et de conférences, section de Québec)
- Thérèse Mandeville (Mouvement des femmes chrétiennes)

Les associations étaient invitées à répondre avant le 1er mai. Néanmoins, une lettre de relance a été envoyée le 20 juin. La compilation des résultats a été effectuée par Lucienne Aubert en août 1978 et les résultats présentés lors de la session de travail du Conseil d'administration tenue en septembre 1978.

Quatorze associations ont répondu au questionnaire, sur un total possible, à ce moment-là, de 32, soit 44%. En 1977-78, les associations répondantes représentaient près de 12,000 personnes.

Ces associations ont principalement des activités de type culturel et social; les autres ont des activités de type communautaire ou axées sur la préparation de mémoires et d'études.

Règle générale, les associations-membres se financent grâce aux cotisations ou aux profits tirés d'activités. Quelques-unes seulement bénéficient de subventions.

Parmi les services offerts par la FFQ, les services les plus connus et les plus appréciés sont le Bulletin et les sessions d'initiation au leadership. Fait à signaler, les répondantes estiment dans la moitié des cas que le nombre de copies du Bulletin adressé aux associations est insuffisant. Elles suggèrent que chaque membre du conseil d'administration de leur association reçoive un exemplaire du Bulletin.

La majorité des associations qui ont répondu au questionnaire ont délégué des représentantes aux principales activités de la FFQ au cours de 1976 et de 1977.

La majorité des répondantes croient que la FFQ les représente adéquatement face aux organismes gouvernementaux, aux autres organismes féminins et au public en général.

La majorité des répondantes croient que la répartition des votes entre membres A et membres B n'est pas satisfaisante et devrait être modifiée de façon à ce que les associations soient mieux représentées.

Mais pourquoi est-on membre de la FFQ? D'après les réponses au questionnaire, c'est d'abord et avant tout par solidarité féminine, et pour accroître la force de frappe des associations. Par ailleurs, les associations s'attendent à ce que la FFQ diversifie ses services, les rende disponibles en dehors des grands centres et appuie davantage les actions entreprises par les associations. Quant aux sujets sur lesquels les associations-membres souhaitent l'appui de la Fédération, ils sont nombreux comme en témoigne la liste suivante:

- Economie familiale (formation, promotion)
- Livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire au Québec
- Les femmes en difficultés
- Consultation sur la condition féminine
- Information sur le projet d'aide aux veuves

- Cours de formation
- Congés de maternité
- Garderies
- Les valeurs actuelles de la famille
- La famille du 20e siècle
- Relations humaines à l'intérieur du foyer
- Formation des filles
- Formation des membres en vue d'un engagement communautaire
- Recrutement
- Nouveau départ
- Cours de leadership, d'initiation à la vie politique
- Action féministe

En somme, on peut conclure que, vue des associations, la FFQ se porte bien et que les attentes à son égard sont nombreuses.

La participation des répondantes a été très vivement appréciée par le Conseil d'administration qui verra à utiliser ces résultats de la façon la plus constructive possible. Les suggestions concernant le droit de vote, notamment, seront intégrées au processus de modification des statuts et règlements qui est actuellement en cours.

Lucienne Aubert,
Vice-présidente aux
Statuts et règlements.

LE CERCLE DES RENCONTRES DU MERCREDI INC.

Calendrier des activités

JANVIER 17: (3e mercredi)

Souper-conférence au **restaurant Ste-Rose**. Diaporama présenté par Gaétane Robillard et Louise Desjardins relatant leur voyage effectué dans le cadre d'une échange franco-québécois.

FEVRIER 14:

Possibilité de soirée de théâtre ou de musique.

MARS 14:

Souper-conférence de Me Michel Déziel sur: "Les droits de la femme".

AVRIL 11:

Assemblée générale annuelle et élections ainsi que souper-conférence.

ASSOCIATION DES VEUVES DE MONTREAL

NOMINATION

Nous saluons l'arrivée de Madame Liliane Simpson au sein du conseil d'administration. Nous la remercions de venir faire équipe avec nous. Son sourire a déjà conquis nos cœurs et nous souhaitons que cette élue toute fraîche soit heureuse en notre compagnie.

L'Association des Femmes Diplômées des Universités (Montréal)

L'ASSOCIATION DES FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES (MONTREAL)

1979 12 janvier

Lieu à déterminer.

Réception traditionnelle du Nouvel An pour les membres de l'A.F.D.U. et leurs invités.

3 février à 10 heures

Réunion du Conseil Provincial des Associations des Femmes Diplômées des Universités

Lieu

Montreal University Club
2047 rue Mansfield
Montréal

24, 25 et 26 mars

Congrès de l'A.F.F.D.U. à Paris

du 12 au 17 août

Réunion triennale de la F.C.F.D.U. qui aura lieu à Québec, sur le Campus de l'Université Laval.

Avis aux membres

Danielle Coallier, trésorière de l'Association, rappelle aux membres qu'elles doivent acquitter leur cotisation 1978-79, le plus tôt possible, si elles veulent recevoir le bulletin et participer aux activités de l'Association.



What's our priority: Services or jets?

By ANN GERTLER

Five foreign manufacturers competing for a Canadian government contract to build 125 fighter planes — as Canada's contribution to the "defence" of Europe — have placed dozens of full-page ads in the business sections of dozens of Canadian newspapers.

A few days ago, citizens from 60 communities across Canada paid for a full-page ad in *The Ottawa Citizen*. "While \$2.3 billion is cut from our services, \$2.4 billion will be spent" on planes, it said, and asked that the contract signing "be postponed for 18 months to insure a national debate on spending priorities."

The burden of the cuts fall unevenly; all activities are not affected proportionately. Some programs are crippled, others are killed.

For example, at the current session of the United Nations General Assembly, our department of external affairs has not followed its past custom of reinforcing the Canadian mission's permanent staff with additional personnel so Canada could be represented at the simultaneously scheduled meetings at which we have a responsibility.

A sample of a daily UN agenda shows the General Assembly meeting in the morning and afternoon, and that same day, the Disarmament Commission, the United Nations Council for Namibia, the Economic and Social Council, the Second Committee, the Third Committee, five committees with various administrative and drafting responsibilities, and the Special Political Committee considering the effects of atomic radiation, also meeting.

It is impossible for one ambassador with the usual staff at the Canadian mission to properly participate in all this work.

In total dollars, of course, other cuts are much larger. The ad pointed out that housing programs, cut by \$346 million, eliminated low cost and co-operative programs. The CBC Canadian programming is being cut. Health

cuts will affect the quality of care. Environmental programs are cut, overseas development aid is frozen.

Fighter plane contracts, or rather subcontracts, will create jobs. Spending money on such things as clean water for our cities, libraries, creative recreation opportunities and the like would, dollar for dollar, create more jobs — and sooner. In economic jargon, fighter planes are capital-intensive, not labor-intensive.

Watching the fighter plane purchase gyrations, one notices the "defence" decision might be made for international prestige, for helping employment in politically important ridings, or questionable military plans all marshalled into ponderous rationalizations.

The NATO hoard of 3,000 planes now in Europe together with the ships and missiles could destroy most of the cities of the world several times over. Why does NATO need 125 new Canadian planes?

The United Nations' special session on disarmament, meeting this summer in New York, stated. "Enduring international peace and security cannot be built on the accumulation of weaponry by military alliances nor be sustained by a precarious balance of deterrence or doctrines of strategic superiority.

"The time has therefore come to abandon the use of force in international relations and to seek security in disarmament through a gradual but effective process beginning with a reduction in the present level of armaments.

"To meet this historic challenge is in the political and economic interests of all the nations and peoples of the world. Genuine and lasting peace can only be realized through effective implementation of the security system provided for in the charter and the speedy and substantial reduction of arms and armed forces."

o Ann Gertler is associated with Project Ploughshares, a working group on military policy. She recently spent three months in New York observing the United Nations.

DONNER LA PAROLE AUX FEMMES

Du 18 au 24 octobre a eu lieu à Montréal. le congrès de l'Association internationale des journalistes de la presse féminine et familiale. Des femmes journalistes de dix-sept pays ont participé à ces réunions dont la présidence et l'organisation avaient été confiées à Francine Montpetit de la revue Châtelaine.

La presse donne-t-elle la parole aux femmes?, tel était le sujet discuté dans un atelier. Les recommandations suivantes ont été adoptées par l'assemblée plénière.

MOTION 1

Attendu que dans nos pays une évolution est amorcée, et considérant que les questions dites féminines et fami-

liales sont des problèmes d'évolution de société, donc des problèmes de politique générale, nous recommandons que les problèmes traditionnellement jugés "féminins" ne soient pas confinés aux pages féminines, mais soient distribués à travers la publication ou la programmation des média électroniques selon leur importance en tant que nouvelles, ainsi qu'à l'intérieur des chroniques spécialisées.

MOTION 2

Attendu que les média ont trop longtemps favorisés l'expression d'opinions masculines, nous recommandons qu'il y ait des femmes journalistes dans tous les secteurs des média pour que la parole des femmes soit sollicitée et retransmise dans toute sa signification, notamment sur les questions politiques, économiques, syndiqués, etc.

MOTION 3

Considérant que toutes les femmes ont des idées à émettre, des points de vue à débattre, des droits à obtenir, nous souhaitons qu'elles aient le même droit à la parole dans tous les secteurs d'information.

Christiane Bacave

Congrès de l'ICRAF

Le congrès annuel de l'Institut canadien de recherche pour l'avancement de la femme (ICRAF) s'est tenu à Québec du 9 au 11 novembre dernier. On y présentait une trentaine de communications réparties en quatre groupes d'ateliers traitant de la **femme et la santé, la femme et son domaine d'action, la femme et son devenir, la femme et les problèmes socio-sexuels.**

Un membre de la FFQ, Louise Geoffrion-Gosselin m.d. de Montréal présenta une communication "**Le cancer du sein et son dépistage systématique**". Il s'agit là d'un projet d'un grand intérêt pour les femmes et pour la province puisqu'il aurait comme résultat de sauver des vies grâce à un dépistage précoce. Il sauverait aussi des millions de dollars supplémentaires que nécessitent les traitements lorsqu'ils interviennent plus tard et s'ajoutent aux coûts sociaux beaucoup plus élevés eux aussi.

C'est un projet de médecine préventive de grande qualité où Louise Geoffrion-Gosselin a présenté une démarche très complète allant des affiches et du service d'accueil jusqu'aux soins après intervention.

Madeleine G. Dubuc



the things we love,
our very lives,
are threatened on all sides.
We are troubled, anxious,
fearful; taxed beyond endurance
for the billions on dollars spent
each day on arms. If we prepare for
war we are likely to get war. Our
world is at stake. But we are not helpless.
we can choose. Ask questions.....
about where our money is going.
Think about where it should go. Ask
yourself who you think threatens us?
It is our responsibility to think -
then raise our voices. The United
Nations special session on disarmament
can make a beginning. Ask that
total world disarmament begin
now,.. we would all be safer!

VOIX DES FEMMES, Québec, 743 Wilder Ave.
Outremont, Québec H2H 2Y4

**CENTRE D'INFORMATION ET DE
REFERENCE POUR FEMMES
3585, RUE ST-URBAIN
MONTREAL 842-4781-80**

LUNDI A VENDREDI — 9h à 17h; MARDI — 17h à 21h.

PROMPT SERVICE A VOTRE CENTRE

Centre de rencontre
Conseils pour vos problèmes personnels
Conseil juridique
Cours de français gratuits
Groupe de discussion pour femmes
Programmes pour femmes immigrantes et leur famille
Vêtements pour femmes et enfants

INFORMATION A PROPOS DU:

TRAVAIL

Code du travail
Règlements sur le salaire minimum
Bien-être social
Assurance chômage
Apprentissage nouveau pour chercher un emploi
Services gouvernementaux

SANTE

Cliniques communautaires
Soins aux enfants
Où acheter vos médicaments prescrits par votre médecin
Planification des naissances
Règlements sur l'avortement
Groupes d'auto-santé pour femmes
Femmes médecins, dentistes et thérapeutes
Groupes pour aider les femmes alcooliques et les droguées
Coopératives pour nourriture
Cliniques dentaires
Cours: soins prénatals
Groupes pour arrêter de fumer

LOGEMENT

Association pour locataires
Règlements de la Régie des loyers
Hébergement temporaires
Abri d'urgence pour femmes battues
Où trouver des meubles à bon marché
Déménageurs à prix modiques

AIDE JURIDIQUE

Règlements d'aide juridique
Droits civils
Services juridiques pour femmes
Femmes - avocates

CITOYENS DU TROISIEME AGE

Santé
Visites et aide à domicile
Groupes de citoyens du troisième âge
Ressources communautaires
Cours
Travail
Pensions

RECREATION

Sports - activités dans votre quartier
Cours d'artisanat
Loisirs

IMMIGRANTS

Règlements de l'immigration
Services pour immigrants
Groupes de cultures différentes

FEMMES

Centres & groupes pour femmes à Montréal, Québec et Canada
Cours d'auto-défense
Média féministes et librairies
Développer sa personnalité
Groupes pour mères célibataires, femmes séparées et divorcées
Groupes pour veuves

JEUNESSE

Camps d'été
Récréation
Groupes de protection aux jeunes
Système d'éducation
Garderies

PUBLICATIONS DU CENTRE D'INFORMATION

Les Pages Jaunes des femmes de Montréal \$2.50/ exemplaire
Bulletin mensuel du Centre d'information et de référence pour femmes

842-4781-80

Le Comité Canadien

1979— Année Internationale de l'Enfant

323, rue Chapel
Ottawa, Ontario K1N 7Z2
(613) 238-6520

La Commission a été créée pour "faire progresser les droits, les intérêts et le bien-être des enfants" et de leurs familles au cours de l'année 1979 que les Nations Unies ont proclamée Année internationale de l'enfant. La motion proposée aux Nations Unies en vue de créer l'AIE a été appuyée par le Canada en 1976.

La présidente de la Commission, Mme Doris Ogilvie, juge au tribunal pour jeunes délinquants de Fredericton (Nouveau-Brunswick), qui a également fait partie de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme, a déclaré que "quand ils prennent des décisions, les adultes devraient considérer le bien-être des enfants comme une priorité". Selon elle, "le temps est venu de faire une pause pour examiner les années de l'enfance à la lumière des progrès socio-économiques que nous avons réalisés ces vingt dernières années".

La Commission est un organisme national indépendant, constitué sur l'initiative d'un groupe d'organisations bénévoles. Elle comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des représentants des mondes des affaires et du travail et des organisations bénévoles elles-mêmes. En font également partie un certain nombre de personnes intéressées qui représentent les autres domaines d'intérêt et l'ensemble de la collectivité canadienne (voir en annexe la liste des membres et l'exposé des objectifs de la Commission).

Le gouvernement du Canada a déjà promis de verser \$1 million à un fonds qui servira à appuyer financièrement les projets et activités dont la Commission s'occupera, ainsi qu'une contribution en vue d'aider à assumer les coûts de fonctionnement de la Commission.

Nomination d'un membre de la FFQ

Sur la recommandation de l'Association canadienne pour la Santé mentale, Madeleine Gariépy-Dubuc, ancienne présidente du Conseil régional de Montréal a été nommée membre de cette Commission. Madeleine pourra faire bénéficier cette Commission de sa vaste expérience du secteur volontaire.

Le gouvernement du Canada a déjà promis de verser \$1 million à un fonds qui servira à appuyer financièrement

les projets et activités dont la Commission s'occupera, ainsi qu'une contribution en vue d'aider à assumer les coûts de fonctionnement de la Commission.

Octroi de subventions

Dans l'immédiat, la Commission va devoir notamment définir les critères à appliquer pour accorder des subventions aux projets et aux activités. Elle devra également mettre au point des mécanismes en vue de recueillir davantage de fonds et mettre en oeuvre les méthodes appropriées pour inciter les adultes à se familiariser avec les problèmes et les besoins des enfants en 1979 et après.

Information et ressources

La Commission fera office de centre national d'information et de ressources pour les personnes et les organisations désireuses de commémorer et de célébrer l'Année internationale de l'enfant. La Commission s'efforcera tout particulièrement de faire participer les enfants aux activités de cette année internationale qui est la leur, notamment au niveau communautaire.

Mme Ogilvie a déclaré: "La Commission fera certainement de son mieux pour appuyer financièrement les projets, mais il lui faudra voir au-delà des simples affectations de fonds pour planifier ses activités. L'AIE ne sera une réussite que si nous arrivons à encourager personnes et organisations à s'attacher à améliorer la qualité de la vie pour les enfants. Les gens en sauront-ils davantage sur les enfants quand l'Année arrivera à sa fin? Les enfants sentiront-ils qu'ils ont des droits au même titre que les autres citoyens?" a-t-elle demandé.

1979 sera le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par les Nations Unies. En fin de compte, il s'agit de savoir si nous serons mesurés de faire des principes exposés dans cette déclaration une réalité au Canada.

N.B. Veuillez entrer en communication avec la Commission pour connaître les critères des subventions aux activités et projets pour l'Année internationale de l'enfant à l'adresse mentionnée plus haut.

La Commission des droits de la personne

Commission des droits de la personne du Québec
360, rue Saint-Jacques
Montréal, Qué. H2Y 1P5
(514) 873-5146

ENQUÊTE

Des femmes se rattrapent...

Des ajustements salariaux totalisant \$94,328 ont dû être payés par une entreprise de la région montréalaise, au terme d'une enquête demandée à la Commission par un syndicat au nom de 48 employées qui se disaient victimes de discrimination salariale.

L'enquête a permis d'établir que les fonctions occupées au même endroit par un certain nombre d'opérateurs et d'opératrices étaient équivalentes, alors que les femmes recevaient une rémunération inférieure à celle des hommes. Il existait en outre dans l'entreprise deux lignes de progression respectivement réservées aux hommes et aux femmes.

A la suite de l'enquête, les parties patronale et syndicale se sont engagées dans une médiation. Une entente

est intervenue dont voici les principaux éléments:

— Un ajustement salarial de \$0.38 l'heure a été accordé à 98 employées victimes de discrimination.

— Les autres employées occupant d'autres fonctions ont bénéficié d'un rattrapage en conséquence.

— Tous ces réajustements furent rendus rétroactifs au 1er janvier 1978.

— Les taux de salaire offerts furent désormais fixés en fonction du travail à effectuer et non plus du sexe des employés.

— Les deux lignes de progression furent réaménagées de manière à en permettre l'accès à tous les employés, sans distinction fondée sur le sexe.

Toutes les personnes victimes de discrimination ont accepté individuellement cette entente, laquelle fait maintenant partie intégrante de la convention collective.

**Centre de documentation
Indexation des documents
des commissions canadiennes
des droits de la personne**

Jusqu'en janvier 1978, les décisions, les recommandations des commissions canadiennes des droits de

la personne n'étaient ni colligées, ni répertoriées de façon systématique. En 1977, la Commission des droits de la personne du Québec présentait un projet d'indexation de ces documents à l'Association canadienne des organismes statutaires pour la protection des droits de l'homme (CASHRA).

Cette expérience-pilote est maintenant en cours. Deux numéros de l'index ont déjà été publiés. Chacune des 11 commissions expédie régulièrement ses décisions ou ses recommandations au Centre de documentation de la Commission québécoise afin de constituer une banque de "jurisprudence" dans le domaine des droits de la personne. La Commission québécoise y ajoute les sommaires de ses dossiers d'enquête lorsque le dossier est fermé et collige les arrêts des diverses cours du Canada en matière de droits de la personne.

Tous ces documents sont indexés par sujets et par noms des parties en cause ou par numéro de dossier, le cas échéant.

Le public peut consulter sur place les index et les documents au Centre de documentation de la Commission.

**Bulletin de la Commission
des droits de la personne du Québec**
Vol. 1, no 1 octobre 1978

FELICITATIONS



Claire Bonenfant

Claire Bonenfant a été nommée présidente du Conseil du statut de la femme. Claire Bonenfant est née à l'Île d'Orléans. Elle est engagée dans la lutte féministe depuis plusieurs années. Elle fut vice-présidente du Conseil régional de Québec de la Fédération des femmes en 1973, membre du Réseau d'action et d'information pour les femmes depuis 1974 où elle s'occupe, entre autres choses, de la correspondance et des relations internationales.

Camille Deschênes, du Conseil régional du Saguenay Lac Saint-Jean, vient d'être nommée membre du **Conseil provincial des Musées**.

Claudine Hudon, du Conseil régional du Saguenay Lac Saint-Jean, a été élue par acclamation au poste de **conseiller municipal** en remplacement de Louise Paré, démissionnaire.

Laurette Champigny-Robillard a été nommée à la présidence de l'**Office des handicapés**. Elle est entrée en fonction le 2 novembre.

Madeleine Préclaire a été nommée membre du **Conseil supérieur de l'éducation**, à la direction de l'éducation des adultes.

Troisième âge et culture

Objectifs de ces rencontres:

- recherche d'un épanouissement personnel, d'une stimulation intellectuelle
- formation de nouveaux réseaux de relations
- recherche de valeurs qui permettent d'avancer en âge avec dignité et de travailler à créer un nouvel art de vivre.

Dans le cadre de ce programme, on offre aux adultes, retraités ou non, un lieu de services, de rencontres, d'éducation ou de réflexion.

Le centre **Troisième âge et culture** vient d'achever une

nouvelle session d'étude qui a regroupé près de 300 membres dont une majorité de femmes. Toute personne intéressée à participer à un atelier (littérature, politique etc.) ou à des rencontres sur des problèmes variés (santé, législation etc.) au second semestre — vers la mi-mars 1979 — peut obtenir des renseignements sur ce programme en communiquant avec Madeleine Préclaire à 342-1624

Les rencontres ont lieu

Au Collège Brébeuf
5625, Decelles, Montréal
342-1320
Autobus 51 et 129

LA LIBRAIRIE DES FEMMES D'ICI

Une nouvelle adresse: 3954 RUE SAINT-DENIS à MONTREAL, et l'ouverture d'un café à la même adresse.

PUBLICATIONS

Egalité et indépendance, Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec.

Journal de l'année passée, Geneviève Amyot, VLB éditeur.

Les fées ont soif, Denise Boucher, Editions Intermède

Journal d'Anais Nin, tome V, livre de poche.

Les cités intérieures, Anais Nin, (réédition de romans), Editions Stock.

Toilettes pour femmes, Marilyn French, Editions Robert Laffont.

Otage de l'éternité, Olga Ivinskaĭa, Editions Fayard.

Chères menteuses, Gabrielle Rolin, Editions Stock.

Jeanne Guyon, Françoise Mallet-Joris, Editions Flammarion.

Le bal des débutantes, Catherine Rihoit, Editions Gallimard.

Le journal d'Edith, Patricia Highsmith, Editions Calmann-Lévy.

Dans le mitan du lit, Evelyne et Claude Gutman, Editions des femmes.

La loméchuse, Emma Santos, Editions des femmes.

La ventriloque, Claude Pujade-Renaud, Editions des femmes.

Le lignage du serpent, Muriel Cerf, Editions Mercure de France.

Ecoute ma différence, Mariella Richini, Editions Grasset.

Les mots et les femmes, Marina Yaguello, Editions Payot.

Histoire des féminismes français, Jean Rabaut, Editions Stock.

Les Cahiers de la femme, Institut Simone de Beauvoir (Maïr Verthuy) Université Concordia, 2170 Bishop. 879-8522.

Têtes de Pioche, Case postale 247, Succursale Ahuntsic, Montréal.

Statut, bulletin du Comité national d'action sur le statut de la femme, est maintenant publié en français et en anglais, Centre de documentation de la FFQ, 844-7049.

DEMANDE D'ABONNEMENT A STATUS/STATUT

Comité national d'action sur le statut de la femme

Vous trouverez ci-inclus \$3 pour chaque abonnement au montant total ci-inclus \$

Nom:

Adresse:

(Ville/Province/Code postal)

Cette nouvelle formule est une invitation à une plus grande participation des femmes à la démarche du Conseil national d'action sur la situation de la femme (CNA). De plus en plus, dans ce domaine, l'échange d'idées et d'expériences diverses est indispensable pour entreprendre des actions efficaces et positives.

C'est pourquoi, dans chaque numéro, un thème central sera analysé en profondeur. Nous tenterons d'arriver à une mise en commun et à une compréhension plus globale des problèmes. Avec votre collaboration, nous voulons constamment favoriser la réflexion à partir d'un éventail de plus en plus grand d'opinions et de vécu. Nous espérons d'ailleurs recevoir des commentaires, afin de nous aider à mieux répondre à vos préoccupations. La présence de différents points de vue ne peut être qu'un enrichissement et ne peut que susciter des interventions dynamiques et cohérentes.

RÉSEAU VIDÉO DES FEMMES

Regroupement des femmes qui se préoccupent d'elles; c'est-à-dire: réalisent et diffusent des vidéogrammes d'elles. Tout ce qui concerne la femme et ses responsabilités, reflète une ignorance et une indifférence scandaleuses des vrais problèmes, des solutions à apporter, et de ce que les femmes ont à dire.

Le réseau est un organisme communautaire à but non-lucratif. Il est important de filmer les événements de femmes qu'ils soient d'ordre politique ou culturel, c'est notre histoire. Les actions faites par des femmes doivent être répandues parmi les femmes afin de provoquer chez elles un désir de créer d'autres événements.

On diffuse des vidéogrammes dans des groupes de femmes à travers le Québec. Voici une courte description des documents disponibles:

C'EST PAS MA TÊTE COMME MON CORPS

Ce vidéo donne la parole aux "strip-teaseuses" et analyse le viol et la violence faite aux femmes en général.

QUEBECOISERIENT

Un événement à la librairie des femmes d'ici où 300 femmes parlent de leur condition féminine. (25 femmes montent ce document)

ENFERMÉE DANS MON CORPS

Ce vidéo appelle à l'action dans le sens du changement sur la question de l'avortement.

QUAND UNE FILLE EST CONDAMNÉE

Ce vidéo est un cri des détenues de Tanguay qui revendiquent leurs conditions de vie et désirent un changement.

MARIE CARDINAL

Marie Cardinal parle d'elle et de son livre: **Les mots pour le dire.**

LE DIRE, LA POÉSIE DES FEMMES, UN SOIR D'AUTOMNE

Ce vidéo est un témoignage de la dynamique des écrits des femmes du Québec.

LA BELLE MUSIQUE DES FEMMES DE L'ENFANT FORT

Pendant la Quinzaine des Femmes 1977, 25 femmes de l'enfant fort donnent un "show" superbe.

ESSAI EN TROIS MOUVEMENTS POUR TROIS VOIX DE FEMMES

Ce vidéo constitue la première étape publique d'un travail en cours, soit une étude sur la voix.



Réseau Vidéo Des Femmes
280 Rue St-Sauves
LA PRAIRIE, QUÉ. J5R1G6
tel: 659-4314

LE GRAND REMUE-MÉNAGE

Documentaire

16 mm / couleur

70 minutes / 1978.

Un film de Sylvie Groulx
et Francine Allaire

Le Grand Remue-Ménage, c'est la remise en question des stéréotypes et rôles masculins et féminins traditionnels. L'illustration de deux mondes opposés: celui de l'éternel féminin et celui de l'éternel masculin, à travers les comportements, les préoccupations, le travail et les aspirations des femmes et d'hommes, à travers les jeux, les projets et les rêves d'enfants.

Un film-constat, mais aussi un film d'humour et d'espoir qui appelle la transformation des rapports entre hommes et femmes. Du cinéma direct qui rejoint presque la fiction.

"Le Grand Remue-Ménage mériterait sans doute de remporter le titre de révélation de la semaine du Ciné-

ma québécois. Un film important, qui s'arrête sur les stéréotypes d'une façon vraiment percutante, intéressante et signifiante. (...)

Un film qui secoue autant l'homme que la femme. (...) Si nous devons choisir un seul film pour le projeter aux étudiants et étudiantes, ce serait celui-là. Tout est là! La politique, le pouvoir, les stéréotypes, les mythes."

Yvon Paré, *Le Quotidien*

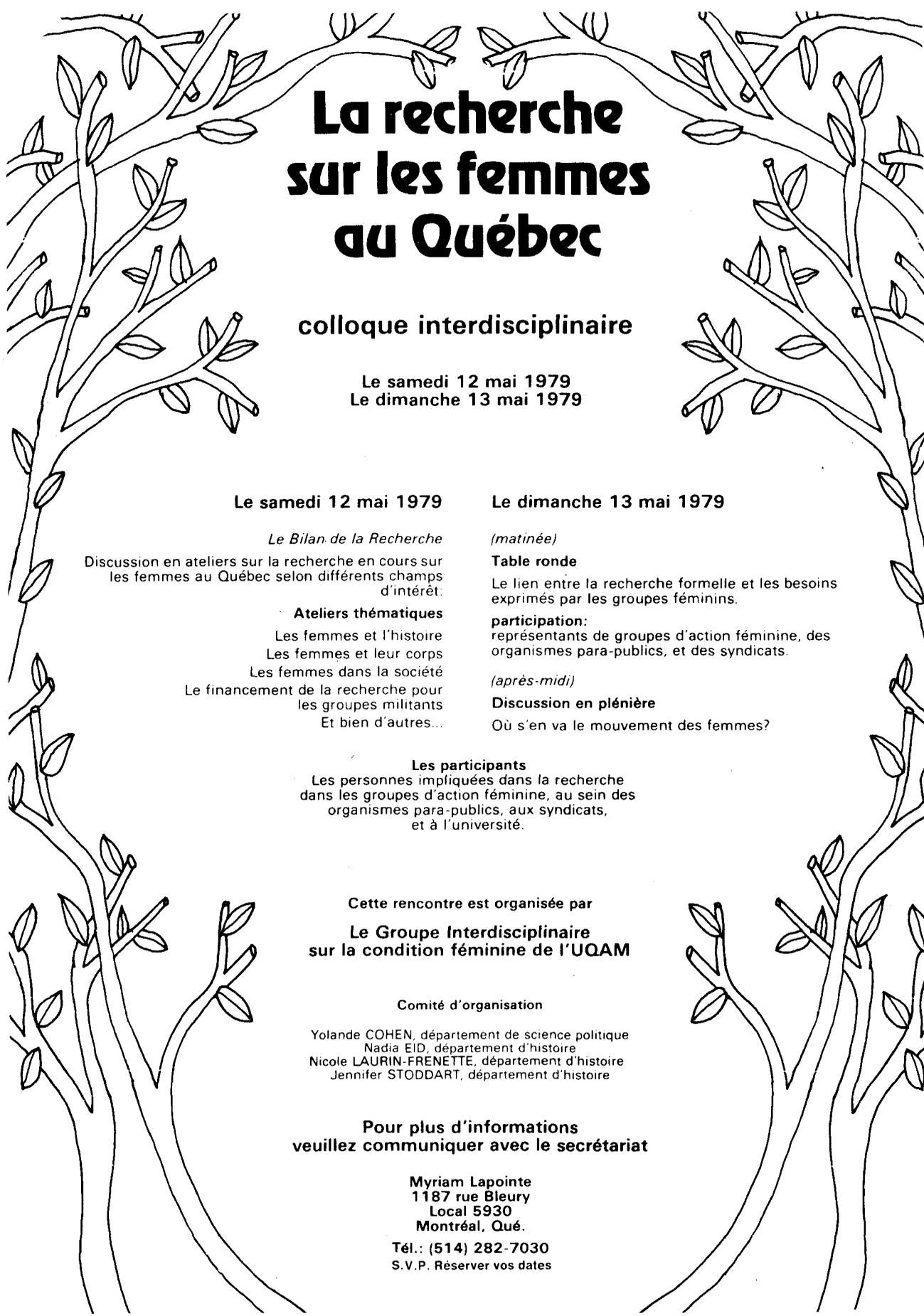
"Film merveilleux qui éclaire et divertit tout à la fois. (...) Les deux réalisatrices se classent d'emblée parmi les plus intéressantes découvertes que le cinéma québécois nous aura proposées depuis quelques années. (...)

Elles nous montrent qu'on peut aller au fond des choses avec humour, et qu'on peut toujours traiter de sujets sérieux sans s'ennuyer. Ce n'est pas là le moindre de leurs mérites."

Jean-Pierre Tadros, *Le Devoir.*

Distribué par:

La Société de distribution Cinéma Libre Inc.
2394 est, rue Sherbrooke, Bureau 01.
Montréal, Qué. H2K 1E6 — (514) 526-0473



La recherche sur les femmes au Québec

colloque interdisciplinaire

Le samedi 12 mai 1979
Le dimanche 13 mai 1979

Le samedi 12 mai 1979

Le Bilan de la Recherche

Discussion en ateliers sur la recherche en cours sur les femmes au Québec selon différents champs d'intérêt:

Ateliers thématiques

Les femmes et l'histoire
Les femmes et leur corps
Les femmes dans la société
Le financement de la recherche pour les groupes militants
Et bien d'autres...

Le dimanche 13 mai 1979

(matinée)

Table ronde

Le lien entre la recherche formelle et les besoins exprimés par les groupes féminins.

participation:

représentants de groupes d'action féminine, des organismes para-publics, et des syndicats.

(après-midi)

Discussion en plénière

Où s'en va le mouvement des femmes?

Les participants

Les personnes impliquées dans la recherche dans les groupes d'action féminine, au sein des organismes para-publics, aux syndicats, et à l'université.

Cette rencontre est organisée par

**Le Groupe Interdisciplinaire
sur la condition féminine de l'UQAM**

Comité d'organisation

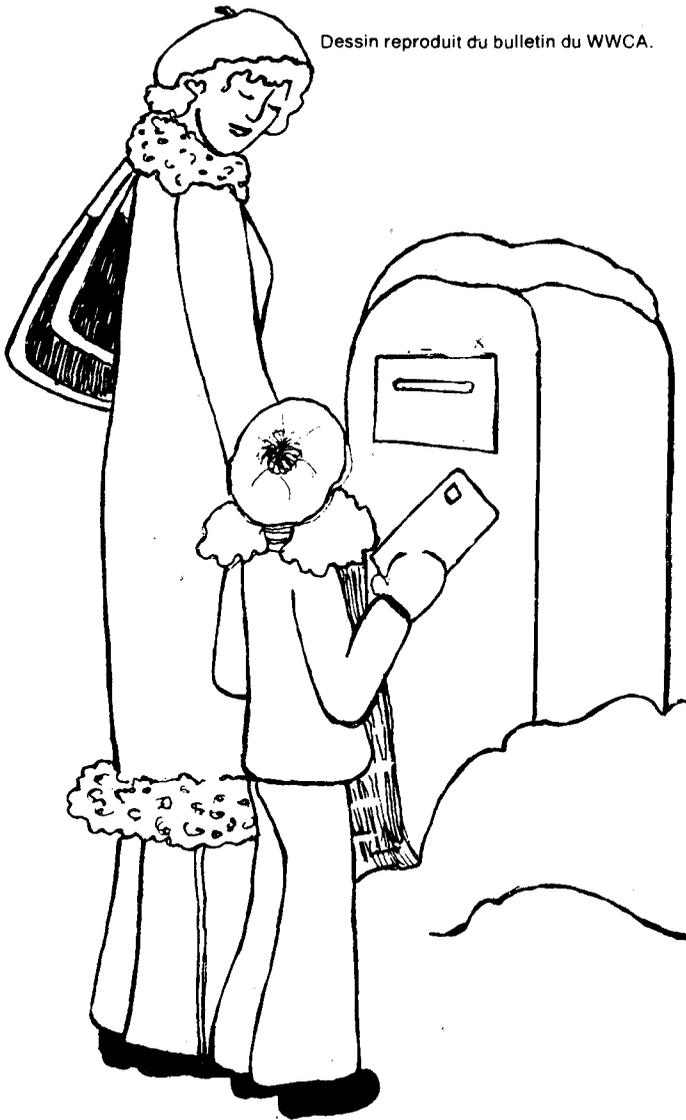
Yolande COHEN, département de science politique
Nadia EID, département d'histoire
Nicole LAURIN-FRENETTE, département d'histoire
Jennifer STODDART, département d'histoire

**Pour plus d'informations
veuillez communiquer avec le secrétariat**

Myriam Lapointe
1187 rue Bleury
Local 5930
Montréal, Qué.

Tél.: (514) 282-7030
S.V.P. Réserver vos dates

Dessin reproduit du bulletin du WWCA.



**LE TEMPS DU
RENOUVELLEMENT DES**

**COTISATIONS
EST ARRIVÉ!**

**POURQUOI CHACUNE
D'ENTRE NOUS NE
PROFITERAIT-ELLE PAS
DE L'OCCASION POUR
RECRUTER DE NOUVEAUX
MEMBRES AUPRÈS
DES AMIES?**

**PENSONS-Y
ET
AGISSONS!**

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

1600, RUE BERRI SUITE 3115 MONTRÉAL, QUÉ. H2L 4E4

BULLETIN D'ADHESION A LA F.F.Q.

\$10. COTISATION ANNUELLE

RENOUVELLEMENT NOUVELLE ADHESION

(de janvier à décembre)

NOM. VILLE. CODE POSTAL.

TEL.: RESIDENCE. ADRESSE.

TRAVAIL.

OCCUPATION ACTUELE.

INTERETS PARTICULIERS:

INTERESSEE A SERVIR DANS UN COMITE

- FEMME ET LA POLITIQUE

SECRETARIAT EDUCATION

- FEMME ET LE TRAVAIL

CONGRES ACTION SOCIALE

- FEMME AU FOYER

PROJETS DE LOIS

SOMMAIRE

Editorial de la présidente	2
Interventions	4
Congrès	5
Education	6
Lancement du Prix Yvette-Rousseau	7
Nouveau-Départ	8
Vire-Vie: Ca vaut la peine qu'une fille s'oriente	9
Les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes	10
Dossiers FFQ	
o Les stéréotypes sexistes dans les média	11
o Congé de maternité (suite)	12
o Assurance-chômage	14
Les femmes ont des choses à se dire	15
Conseil du statut de la femme	18
Conseils régionaux	19
Associations	21
Année internationale de l'enfant	26
Commission des droits de la personne	27
Félicitations	27
Publications	28
Réseau vidéo des femmes	29
La recherche sur les femmes au Québec	30
Renouvellement des cotisations	31

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: responsable: Lise Chevrier-Doucet; rédactrices: Christiane Bacave, Monique Roy, en collaboration avec la coordonnatrice de la F.F.Q.: Nicole Boily.

Secrétariat: Raymonde Beauchamp. Centre de renseignements et de documentation: Marguerite Syrie.

Le bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du Ministère chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

Les membres en règle de la F.F.Q. reçoivent le bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le bulletin peuvent s'abonner.

abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00

abonnement de soutien

Nom:

Adresse:

Versements par chèques ou mandat-poste à l'ordre de:

Le bulletin de la F.F.Q.

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal H2L 4E4

Tél.: 514-844-7049 ou 514-844-6898